LES CAHIERS DU SOCIALISTE. — N^{os} 14-15

SIDNEY ET BÉATRICE WEBB

EXAMEN

DE LA

Doctrine Syndicaliste

N° d'O
N° de

En Dépôt

A LA LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE

Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 37

PARIS

1912

Prix : 30 centimes.

Les Annales de la Régie Directe

REVUE INTERNATIONALE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Directeur : **Edgard MILHAUD**

Abonnement pour tous pays :

Six mois . . . 5 fr. | **Un an. . . . 10 fr.**

Direction et Rédaction :

8, Rue Saint-Victor, GENÈVE

Administration :

2, Rue Dubois-Melly, GENÈVE

LA REVUE SOCIALISTE

Syndicaliste et Coopérative

Fondée en 1885 par BENOIT MALON

Directeur : **Eugène FOURNIÈRE**

Rédacteur en chef : **Albert THOMAS**

La " Revue Socialiste " paraît le 15 de chaque mois

PRIX DE L'ABONNEMENT :

FRANCE. . . . . Un an : **12** fr. — Six mois : **6** fr.

ÉTRANGER (Union postale). . — **15** fr. — — **8** fr.

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

Marcel RIVIÈRE et Cie

31, rue Jacob et 1, rue Saint-Benoît — PARIS

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO

1704585

FLM.12°0413

1012392

LES CAHIERS DU SOCIALISTE. — Nos 14-15

SIDNEY ET BÉATRICE WEBB

EXAMEN

DE LA

Doctrine Syndicaliste

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

En Dépôt

A LA LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE

Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 37

PARIS

1912

Prix : 30 centimes.

AVANT-PROPOS

L'étude qu'on va lire a paru en anglais comme supplément au numéro d'août 1912 *du journal mensuel* The Crusade, *qu'édite le Comité national pour la lutte préventive contre la misère* (37, *Norfolk Street, Londres, W. C.*). *Cette organisation recrute ses membres dans tous les milieux et dans tous les partis; ce n'est donc pas pour un public socialiste que S. et B. Webb ont écrit leur étude. Mais nous avons pensé que les socialistes de France seraient heureux de connaître une opinion anglaise sur la doctrine syndicaliste, surtout quand cette opinion émane des auteurs de l'*Histoire du Trade-Unionisme *et de la* Démocratie industrielle. *D'accord avec les auteurs, nous nous sommes, en un petit nombre de passages, légèrement écartés de la lettre du texte anglais, afin de faciliter au public français l'intelligence de cette brochure. Nous adressons ici tous nos remerciements à Sidney et Beatrice Webb, ainsi qu'aux éditeurs de la* Crusade, *qui ont bien voulu nous autoriser à publier cette traduction.*

LES CAHIERS DU SOCIALISTE.

Examen de la Doctrine Syndicaliste

Dans le courant de l'année passée, les journaux ont révélé au public anglais l'existence d'une nouvelle doctrine sociale, qui se présente sous le nom de Syndicalisme. Ce n'est pas, certes, que le mouvement syndical soit une nouveauté en Angleterre: il y a atteint, depuis longtemps, une vitalité et une puissance que beaucoup de pays continentaux ne connaissent pas encore. Mais le Syndicalisme récemment introduit parmi nous ne veut rien avoir de commun avec l'action syndicale traditionnelle, respectueuse de la légalité et de l'ordre établi; il prétend nous apporter une doctrine toute neuve, des conceptions originales sur le but à atteindre et sur la tactique à employer. Ce mouvement singulier et trouble ne saurait nous laisser indifférents. Devons-nous voir dans le Syndicalisme un auxiliaire dissimulé de notre effort de reconstruction sociale, ou bien un rival et un adversaire, ou bien le prélude de la révolution prochaine?

Mais il est particulièrement malaisé de dégager la signification vraie du Syndicalisme anglais: de même que le libéralisme ou le conservatisme anglais, de même que le socialisme anglais, il ne constitue pas une doctrine arrêtée, s'exprimant en formules définies; c'est plutôt un ensemble d'idées et de sentiments, où se mêlent des aspirations vers un ordre social parfait, des préférences pour telle ou telle méthode d'action, et enfin de simples préventions individuelles ou collectives. Voilà pourquoi tout exposé du Syndicalisme risque fort d'être dénoncé par quelques syndicalistes comme une déformation déloyale de leur pensée. D'autre part, lorsqu'on s'efforce d'assembler en un corps de doctrine les affirmations quelque peu décousues du petit nombre d'orateurs

ou d'écrivains syndicalistes que compte l'Angleterre, on s'aperçoit bien vite qu'il y a un rapport très étroit — fréquemment même de frappantes coïncidences d'expression — entre ces exposés anglais de la théorie et la littérature abondante et souvent éloquente qui, depuis 1892, a cours dans le mouvement syndical de France: nous devrons donc comprendre cette littérature dans notre examen.

Le mouvement syndicaliste, en Angleterre aussi bien qu'en France, est une réaction contre des illusions optimistes disparues. On dirait le couronnement de toute une série de déceptions successives: les salariés ont perdu, tour à tour, les illusions qu'ils pouvaient avoir au sujet de l'ordre social actuel,— au sujet des formes traditionnelles de l'action syndicale, — au sujet du mouvement coopératif, — et enfin au sujet de l'action parlementaire, préconisée par les socialistes.

Le développement de la conscience de classe chez les salariés.

Et d'abord, le travailleur salarié a perdu toutes ses illusions au sujet de la présente organisation sociale. Il n'a plus foi dans la nécessité — encore moins dans la justice — du régime auquel il se trouve assujetti. Il constate que ses compagnons et lui-même peinent du matin au soir afin d'assurer des services ou de produire des denrées. Ce pénible travail dure sans interruption d'un bout à l'autre de l'année, sous la direction d'hommes d'une autre classe sociale, qui ne prennent aucune part à l'effort physique des ouvriers. Le salarié voit, en outre, que les services et les marchandises, dont il a le sentiment d'être le véritable producteur, sont vendus à des prix bien supérieurs au montant de son salaire. Naturellement, il a entendu dire que ces prix doivent couvrir les gros salaires des directeurs et des employés supérieurs, ainsi que la rente et l'intérêt dûs aux proprié-

taires du sol et du capital. Mais, à l'heure qu'il est, dans l'état de désenchantement où il se trouve, le travailleur ne voit dans cette explication qu'une autre manière d'énoncer le fait qui l'a frappé; il ne peut y trouver une justification suffisante de l'énorme et constante inégalité qui existe entre le salaire qu'il touche et les revenus dont jouissent les propriétaires des instruments de production ou les directeurs sous les ordres desquels il travaille. Cette inégalité des ressources n'est pas un fait qui lui soit particulier à lui personnellement et à son patron: elle est vraie de tous les salariés et de tous les patrons. Elle se produit nécessairement dans une société, où un dixième de la population possède les neuf dixièmes de la richesse accumulée; — où un cinquième des adultes s'approprie les deux tiers de la richesse produite annuellement et n'en laisse qu'un tiers à partager entre les quatre autres cinquièmes, constitués par les travailleurs manuels.

La conséquence de cette inégalité de revenus est qu'en dépit d'une production de richesses telle que le monde n'en a jamais connu de semblable, un tiers des travailleurs manuels a à peine de quoi subsister matériellement, tandis que la plupart des autres sont si peu élevés au-dessus de ce niveau misérable que la moindre interruption ou le moindre soubresaut dans la marche de l'industrie en réduit un grand nombre à l'indigence. Le salarié aperçoit le contraste pathétique que sa condition besogneuse et précaire présente avec le genre de vie de milliers de familles riches, qui gaspillent dans l'oisiveté et dans un luxe insensé des millions et des millions prélevés chaque année sur le produit du travail national. Il y a quelque chose de radicalement vicieux à la base d'une société qui engendre cette inégalité, partout et toujours, sans relâche et sans remède. Pour tous les salariés qui se prennent à réfléchir sur cette situation, pour tous ceux qui sont parvenus à la conscience de classe, l'explication de ce scandale n'est pas difficile à trouver. Tandis qu'eux et leurs camarades fournissent tout l'effort physique qu'impliquent la production, le transport et l'échange

des biens, ils n'ont aucune part à la propriété soit des instruments de production, soit des produits de leur travail.

Mais ce n'est pas tout. La propriété de la terre et des autres instruments de production confère à leurs détenteurs le pouvoir de régler selon leur gré la manière dont ces instruments seront mis en œuvre. Le travailleur salarié se sent, pendant tout le cours de sa vie professionnelle, soumis aux commandements arbitraires et même aux caprices absurdes des patrons et de leurs représentants. S'il leur plaît de laisser leurs terres en friche ou de fermer les mines, les carrières et les usines dont ils ont de par la loi la pleine propriété, le salarié et sa famille ont le droit de mourir de faim. Et dans la vie civile et politique la situation est à peu près la même. Le simple travailleur manuel a l'impression de n'y compter pour rien. Quand l'ouvrier a acquis ce que les syndicalistes appellent la conscience de classe, quand il s'est rendu compte de la dépendance économique, juridique et politique à laquelle sa classe tout entière est condamnée, il lui semble qu'il n'y a guère de différence entre sa condition et un véritable esclavage. C'est cette conscience de classe aiguë qui forme la base du syndicalisme.

Les déceptions produites par l'action syndicale.

Afin de faire échec à la domination des propriétaires des instruments de production, les salariés les moins écrasés, dans tous les pays où le régime capitaliste s'est développé, se sont spontanément organisés en syndicats; ils ont formé des groupements composés exclusivement des travailleurs de chaque profession. Il y a déjà plus de deux siècles, les travailleurs les plus clairvoyants ont compris que, si chaque ouvrier pris à part n'avait d'autre ressource que d'ac-

cepter les conditions offertes par le patron ou de mourir de faim, par contre, la collectivité entière des ouvriers pouvait, en se refusant à assurer la marche de l'industrie, contraindre les capitalistes à traiter avec eux en des termes plus équitables et leur arracher des salaires plus élevés et des conditions de travail meilleures (1). Mais, comme les économistes en ont toujours averti les ouvriers, cette méthode d'émancipation comporte des limites étroites. L'expérience a montré que seule une petite minorité de salariés est en état de mettre sur pied une organisation syndicale sérieuse; ce sont justement ceux qui en auraient le plus besoin qui en sont le plus incapables. Et même cette petite minorité des travailleurs les mieux organisés n'a jamais pu faire autre chose, avec ses « contrats collectifs » et ses « Commissions de conciliation et d'arbitrage », que d'obtenir des augmentations de salaires à intervalles éloignés et par petites fractions. Les ouvriers, qui ont pris à la lettre les brillantes promesses des propagandistes de l'action syndicale, ne peuvent manquer d'éprouver, en présence de résultats aussi médiocres, une amère déception. D'autre part, le patron est souvent rentré dans ses débours en accélérant l'allure du travail ou en augmentant d'une manière ou d'une autre l'intensité de la production. Le fait est que si une action syndicale bien conduite a évidemment pour effet d'augmenter la part des catégories supérieures de salariés, la part des propriétaires du sol et des capitalistes n'est pas nécessairement réduite d'autant; car de nombreuses expériences ont montré que de meilleures conditions de travail augmentent le rendement de la main-d'œuvre et tendent même, en stimulant l'inventivité des patrons, à augmenter le rendement du capital. Les travailleurs manuels de la grande industrie, dont l'intelligence s'éveille de plus en plus, ont l'impression que l'action syndicale

---

(1) Voir S. et B. Webb, *Histoire du Trade-Unionisme*, Paris, Giard et Brière, 1897.

traditionnelle, quelques avantages qu'elle procure à certaines sections particulières de la classe ouvrière, n'a en aucune façon diminué l'inégalité sociale. Les quatre cinquièmes de la population, qui sont formés de travailleurs manuels, n'obtiennent pas une part plus considérable du produit total qu'ils ne faisaient auparavant; le dernier cinquième, qui constitue toutes les autres classes de la société, n'en obtient pas une part plus faible que par le passé. En outre, le Syndicat est tout à fait impuissant à prévenir le chômage. La convention collective la plus avantageuse que puisse conclure le syndicat le mieux organisé ne contient aucune garantie de stabilité pour les ressources du ménage ouvrier. Le salarié se demande pourquoi il ne jouirait pas dans son emploi d'une sécurité analogue à celle dont jouissent les fonctionnaires et même le directeur sous les ordres de qui il travaille. Au fond, le syndicat à l'ancienne mode suppose et accepte comme si elle devait être éternelle cette organisation de l'industrie contre laquelle le salarié parvenu à la conscience de classe se révolte aujourd'hui. Aux yeux du syndicaliste, l'action syndicale traditionnelle est impuissante à mettre fin à l'exploitation dont la classe ouvrière, considérée dans son ensemble, est victime de la part des propriétaires des instruments de production; ce n'est pas elle qui délivrera jamais les travailleurs de leur assujettissement actuel aux ordres des capitalistes ou des chefs d'exploitation qui les représentent.

La volonté d'abolir le salariat.

Une fois qu'ils ont aperçu nettement les limites imposées par la nature des choses au mouvement syndical, les militants doués de la conscience de classe la plus vigoureuse ont toujours souhaité de frapper le « grand coup », qui assurera aux travailleurs manuels, d'une façon ou de l'autre, non pas simplement une plus grande part de la richesse produite, mais l'in-

tégralité du produit du travail commun, à répartir équitablement entre tous ceux qui y ont contribué de leurs bras ou de leur cerveau; en même temps, les travailleurs assumeront la direction pleine et entière de leur propre travail. Cette idée a été présente aux esprits des salariés les plus réfléchis depuis tout un siècle. Aux yeux de l'ouvrier, il n'y a là qu'une application des principes démocratiques à la vie industrielle. Les travailleurs d'une industrie peuvent, dès à présent, former un syndicat et nommer leurs fonctionnaires, qui les dirigeront dans les grèves ou qui négocieront avec les patrons : pourquoi cette même collectivité de travailleurs manuels, qui, dans toute entreprise industrielle, forme l'immense majorité, ne nommerait-elle pas de même le directeur de l'affaire et le contremaître, l'acheteur et le vendeur, qui, aujourd'hui, sont désignés par le capitaliste propriétaire de l'affaire et qui ont pour mission de la gérer en vue de son profit particulier? Le seul obstacle à cette transformation paraît être la propriété privée des moyens de production, qui entraîne la propriété privée de tout le produit. Pourquoi, dès lors, ne pas abolir le salariat, pourquoi ne pas instituer un régime industriel où les travailleurs manuels obtiendront le produit intégral de leur travail et seront en même temps émancipés de la tutelle d'une autre classe pour tout ce qui concerne les conditions de leur vie de travail?

Anciennes tentatives d'abolition du salariat.

Il suffit d'examiner un peu l'histoire sociale du XIX^e^ siècle pour reconnaître dans ce désir d'abolir le salariat la plus persistante des aspirations ouvrières. Quand on étudie le grand mouvement « Owéniste » de 1832-1834, on ne peut manquer d'être frappé de la ressemblance qu'il présente avec le syndicalisme français de l'heure actuelle. Avec une ferveur d'apô-

tre qui n'a jamais été surpassée, Robert Owen prêchait dès ce temps-là l'organisation intégrale des ouvriers groupés par industries à l'intérieur d'une « grande Union nationale consolidée des métiers », où seraient unis tous les travailleurs du pays entier (2). Dans son enthousiasme un peu naïf, Robert Owen paraît s'être imaginé que les privilégiés du capital, émerveillés d'un si bel effort d'organisation ouvrière, renonceraient de leur plein gré, avec une magnifique abnégation, à leur situation actuelle de propriétaires des instruments de production et de maîtres de l'industrie. Mais, au cas où cette abdication volontaire se ferait trop attendre, Owen, de même que les syndicalistes d'aujourd'hui, mettait son espoir dans la « grève générale ». Tous les ouvriers, dans toutes les industries, cesseraient le travail en même temps. Les propriétaires fonciers et les capitalistes, voyant leurs terres et leurs instruments devenus inutiles et tarie la source de leurs profits, se hâteraient sans doute de rappeler leurs ouvriers et de leur donner la propriété partielle, sinon totale, de ces instruments de production qu'ils peuvent seuls mettre en œuvre. Owen fit l'essai de la grève générale en 1833; mais il échoua pour des raisons qui ne sont que trop familières à n'importe quel secrétaire de syndicat doué d'un peu d'expérience.

L'échec des efforts tentés par Owen pour abolir le salariat par « l'action directe » détermina non pas l'abandon de l'idée elle-même, mais une transformation dans les méthodes qui devaient permettre de la réaliser. L'agitation Chartiste en faveur de la démocratie politique, qui domine les préoccupations de la classe ouvrière anglaise de 1839 à 1848, eut toujours pour mobile dernier l'espérance de transformer la démocratie politique en une « démocratie industrielle ». Le soulèvement des ouvriers français en 1848 fut causé par leur désir passionné de « de-

---

(2) Voir Webb, *Histoire du Trade-Unionisme*, pp. 135-184.

venir leurs propres maîtres » et provoqua la fameuse initiative de Louis Blanc, qui proposait d'instituer, avec l'aide du crédit de l'Etat, des ateliers coopératifs autonomes dans divers métiers qualifiés (3).

Les « ateliers sociaux » de Louis Blanc, tels que les décrivait l'économiste français Buchez, furent salués avec enthousiasme en Angleterre par les « socialistes chrétiens » de 1848 à 1860 : sous leur inspiration, bon nombre de petites expériences furent tentées en matière de production coopérative; elles atteignirent des degrés divers de prospérité financière. Le mouvement coopératif, qui constitue aujourd'hui, et de beaucoup, la plus importante de toutes les organisations ouvrières au point de vue financier, fut animé, lui aussi, à ses débuts en Angleterre, de cet idéal généreux de l'atelier autonome; il s'agissait de remettre l'exploitation industrielle à des « associations de producteurs » organisées démocratiquement, qui posséderaient elles-mêmes le capital nécessaire à leur entreprise, qui éliraient elles-mêmes leurs directeurs et régleraient la marche de l'affaire, enfin qui distribueraient elles-mêmes à leurs membres exclusivement le produit intégral du travail commun. Mais des échecs répétés refroidirent le zèle des coopérateurs les plus enthousiastes. Une expérience de trois quarts de siècle a prouvé que ces ateliers autonomes ne parviennent pas à s'assurer soit la somme de capitaux qui serait nécessaire, soit les aptitudes techniques qu'implique la direction d'une affaire, soit l'indispensable connaissance du marché, soit enfin la discipline intérieure de l'atelier, toutes conditions

---

(3) On invoque souvent contre l'idée intéressante de Louis Blanc l'expérience désastreuse des *ateliers nationaux* de 1848. Mais c'est pure ignorance. En réalité, les « ateliers nationaux », qui consistaient à employer les sans-travail parisiens à des travaux de terrassement sur le Champ de Mars, ont été organisés, non par Louis Blanc, mais par ses ennemis, qui ne voyaient dans cette tentative insensée qu'un moyen de ruiner sa doctrine et son influence. (Voir Emile Thomas, *Histoire des ateliers nationaux*, p. 200.)

essentielles à la bonne marche d'une entreprise industrielle (4).

La Coopération impuissante à abolir le salariat.

Pendant ce temps, la coopération ouvrière, organisée selon le principe opposé de l' « association des consommateurs », se développait avec un succès merveilleux. Les centaines de Sociétés coopératives ouvrières distinctes qui existent en Angleterre, avec leurs vastes magasins de gros, avec leurs usines et leurs manufactures, avec leurs fermes, leurs magasins de vente et leurs bateaux, réussissent tout aussi bien dans la production que dans la distribution. Le fait est que cette organisation purement ouvrière défie toute comparaison avec n'importe quelle entreprise capitaliste, que l'on considère la croissance régulière du capital engagé et des profits, le nombre des consommateurs participants ou le chiffre des affaires. Le succès de ce mouvement a depuis longtemps convaincu ses administrateurs, tous issus de la classe ouvrière, de la supériorité d'une « démocratie de consommateurs » sur n'importe quelle espèce de « démocratie de producteurs ». L'expérience pratique a enseigné la même leçon aux salariés des autres pays. Sans doute, il existe encore aujourd'hui d'autres modes d'organisation coopérative; mais ce sont les associations de consommateurs qui, partout, ont pris un développement considérable : aujourd'hui, si l'on considère dans son ensemble la coopération en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie et en Danemark, elle apparaît comme une puissance finan-

---

(4) Voir B. Potter (Mme Sidney Webb), *Le Mouvement coopératif en Angleterre,* ch. V « Associations de producteurs ».

cière encore bien plus considérable que celle de la Grande-Bretagne.

Mais, pour parvenir à ce degré de prospérité, les coopérateurs de tous les pays se sont vus contraints d'abandonner l'idée de l'abolition du salariat. C'est ainsi qu'en Angleterre le capital de cette très excellente affaire, qui se monte à 1.250 millions de francs, est la propriété exclusive des deux millions et demi de coopérateurs appartenant à la classe ouvrière; tous les Comités directeurs sont élus de la manière la plus démocratique par ces mêmes coopérateurs selon le principe : « à tout adulte une voix ». D'autre part, 120.000 travailleurs, hommes ou femmes, sont employés dans les magasins et dans les ateliers des coopératives. Sans doute, on les invite, en leur qualité de consommateurs, à entrer dans la Société qui les emploie, et c'est ce qu'ils font généralement; mais, en leur qualité de producteurs, ils reçoivent un salaire qui leur est payé chaque semaine, et ils sont soumis dans leur travail aux ordres de directeurs techniques et de contremaîtres sur lesquels ils n'ont, en tant que producteurs, ni plus ni moins d'influence ou de contrôle que n'en ont les travailleurs dans les entreprises du capitalisme privé. Il n'y a pas là, assurément, « abolition du salariat », même pour cette proportion de un pour cent de la population salariée qui a seule trouvé un emploi dans le mouvement coopératif.

Voilà ce qui explique l'attitude du syndicaliste à l'égard de la coopération. Sans doute, il ne peut pas ne pas reconnaître qu'elle a accru considérablement les ressources des millions de travailleurs qui y participent, qu'elle a réussi à les délivrer du joug des comptoirs patronaux, ainsi que de l'exploitation et de la fraude des petits boutiquiers. Mais la coopération, même là où elle a remporté ses plus beaux triomphes, n'en laisse pas moins le travailleur manuel soumis pendant ses heures de travail à la direction d'un supérieur. L'ouvrier et l'employé de la coopérative continuent à utiliser des instruments de production dont ils ne peuvent disposer à leur

gré et à recevoir pour leur peine un « salaire » qui représente seulement une partie de ce qu'ils ont produit. Tous les pouvoirs de propriété dont ils jouissent se réduisent au droit de voter périodiquement, en compagnie de milliers d'autres sociétaires, sur des sujets si vastes et si généraux qu'ils paraissent n'avoir qu'un rapport bien lointain avec leur travail personnel.

Déceptions causées par le socialisme parlementaire.

Entre temps, le mouvement socialiste avait pris son essor et apportait de belles espérances aux salariés du monde entier. Les disciples enthousiastes de Karl Marx prêchaient aux travailleurs le nouvel évangile: le régime socialiste réaliserait enfin l'abolition du salariat; les travailleurs recevraient le produit intégral de leur travail; le prolétariat, pour la première fois dans l'histoire, serait définitivement émancipé de la domination d'une autre classe. Sur la façon exacte dont la communauté socialiste devait être organisée, on ne donnait que des indications vagues. De même, la manière dont s'accomplirait le passage de la société actuelle à celle de demain n'était pas formulée avec précision. Les premiers socialistes croyaient généralement que la transformation de la société serait produite par un soulèvement plus ou moins tumultueux de la classe ouvrière; et ils paraissent avoir admis comme une chose évidente que le changement de régime serait à la fois soudain et complet.

Mais les années passaient sans qu'aucun signe vînt annoncer la « révolution sociale », quoique presque chaque année marquât un grand progrès de la démocratie politique; si bien que, dans beaucoup de pays, les travailleurs manuels en vinrent à constituer positivement la majorité du corps électoral. Une insurrection de la classe ouvrière tout entière contre un gouvernement, émané des suffrages de cette même

classe, apparut alors comme une absurdité. L'urne du suffrage universel avait fait de la barricade une institution surannée. En outre, les ouvriers ne prenaient pas seulement part aux scrutins en qualité d'électeurs; dans telle ville ou dans telle autre, ils participaient directement, comme conseillers municipaux, à l'administration des affaires publiques; le nombre croissant des députés socialistes ou travaillistes, dans les Parlements des divers Etats, donnait à penser que le temps n'était plus très éloigné où des ministères socialistes prendraient en mains la responsabilité du pouvoir.

C'est ainsi que les socialistes — du moins ceux d'entre eux qui avaient assez de sens pratique pour regarder en face les nécessités de la situation et assez de bonne foi pour les formuler tout haut — reprirent l'étude du problème social à la lumière des expériences syndicale et coopérative, à la lumière aussi des expériences qu'ils avaient pu faire eux-mêmes en prenant leur part des responsabilités administratives; et ils en vinrent peu à peu à reconnaître que le socialisme ne voulait pas dire autre chose que la substitution de la communauté aux particuliers pour la propriété et le contrôle de la production. De plus en plus, l'effort socialiste se concentra sur l'établissement du régime collectiviste. De plus en plus, l'argumentation socialiste se fonda, avant tout, sur le fait de la concentration industrielle, manifestée par le développement des Sociétés anonymes et des trusts. De plus en plus, les socialistes s'habituèrent à saluer comme autant d'étapes franchies vers leur idéal chaque accroissement nouveau du domaine industriel, chaque extension du contrôle collectif sur la partie de l'industrie qui reste encore entre les mains des capitalistes. Enfin, préoccupés de formuler un programme immédiatement réalisable, les socialistes réclamèrent le transfert des moyens de production, dans chaque industrie devenue mûre pour cette transformation, de la propriété privée à la propriété sociale, des individus privilégiés aux représentants élus de la communauté, locale ou nationale,

de manière à ce que l'intérêt public préside désormais à la production et à ce que tous les profits en reviennent à la collectivité. Telle est, pour ainsi dire, la version « revisée » du socialisme, aussi bien en Angleterre qu'en Allemagne, en France, en Belgique, en Suisse, en Italie et en Amérique.

Que cette révision ait eu pour résultat de gagner au socialisme l'adhésion de beaucoup de gens ayant le sens des réalités et le goût de l'action, c'est ce qui n'est pas douteux. Mais en formulant d'une façon précise leur idéal et leur programme et en portant tout leur effort sur des réformes réalisables, les socialistes ont laissé tomber deux articles de l'ancienne doctrine qui exerçaient un attrait particulièrement vif sur les travailleurs conscients : d'une part, le caractère soudain et dramatique de la révolution qui devait instaurer l'Etat idéal, et, d'autre part, l'idée de l'abolition du salariat, qui devait servir de fondement à la société nouvelle. La nationalisation des chemins de fer, des postes et des télégraphes, l'établissement d'un monopole fiscal sur le tabac et les allumettes, la construction des bateaux sur les chantiers de l'Etat, de même que la municipalisation du service des eaux, du gaz ou des tramways, pouvaient bien signifier le transfert de ces différents services du domaine privé au domaine public; mais il n'y avait là rien qui rappelât cette transformation catastrophique du régime du travail que l'ancienne propagande socialiste avait amené beaucoup de travailleurs conscients à espérer plus ou moins vaguement. En outre, afin d'établir leur contrôle sur les industries nationalisées ou municipalisées, bien plus, afin de sauvegarder les intérêts immédiats des ouvriers dans les diverses transformations sociales qui se produisaient, les socialistes furent contraints d'avoir recours à la tactique prosaïque qui consiste à faire pénétrer des élus ouvriers ou socialistes dans les assemblées législatives et municipales. Les candidats socialistes se virent obligés de demander leurs suffrages à la totalité des électeurs, que ceux-ci fussent ou non des socialistes, des syndiqués et des tra-

vailleurs conscients. Une fois élus, ils étaient nécessairement amenés à se conformer aux conditions de leur nouvelle charge; ils étaient soumis à l'atmosphère morale du Parlement ou du Conseil municipal où ils devaient dorénavant passer une grande partie de leur vie. Le travailleur conscient, qui, du dehors surveillait son représentant, fut bientôt exaspéré de la lenteur avec laquelle les réformes progressaient. D'autre part, comme administrateurs et comme législateurs, les élus ouvriers et socialistes ne manquèrent pas d'apercevoir la nécessité impérieuse qu'il y avait, si l'on voulait assurer tant soit peu la bonne marche des services publics, à organiser une direction technique aussi compétente que possible et à maintenir la discipline dans tout le personnel.

Ainsi, quand le socialisme en vint à signifier la substitution de la propriété publique à la propriété privée en matière industrielle, il apparut clairement que le socialisme n'avait nullement pour objet de remettre le capital industriel directement aux mains des travailleurs eux-mêmes. La propriété et le contrôle passaient à la collectivité entière des citoyens, parmi lesquels les salariés de tel atelier particulier, ou même ceux de toute une industrie, ne constituaient, en tant que citoyens, qu'une insignifiante minorité, tandis qu'en tant que travailleurs, ils recevaient un salaire et devaient obéir aux ordres d'un supérieur, exactement comme auparavant. Et il n'apparaît pas aux syndicalistes que cette sorte de socialisme, en se développant, doive naturellement amener un état de choses différent. Il leur semble plutôt qu'il est de la nature du socialisme d'induire les travailleurs manuels à mettre leur confiance dans les promesses des politiciens qui, par la force des choses, n'appartiennent pas en général à la classe ouvrière; quant aux élus qui sortent bien de cette classe, le grand changement qui se produit dans leur genre de vie leur fait perdre bien vite cette pleine conscience de classe, qui naît de l'insécurité et de la pénurie des ressources, ainsi que de l'assujettissement aux ordres des supérieurs, qui caractérisent la vie du salarié.

Déceptions causées par la démocratie.

Les syndicalistes, surtout ceux de France, ont encore un autre grief contre le socialisme tel que nous l'entendons aujourd'hui. Le socialisme se présente comme une application intégrale du principe démocratique. Il espère aboutir par la conversion de la majorité dans chaque nation. Le socialiste déplore l'ignorance qui fait que les masses tardent à adopter sa foi; et il parvient rarement à se guérir d'un optimisme tout à fait illusoire en ce qui concerne la rapidité de leur conversion. Mais, sans le concours de la majorité, il est impuissant. Pour le syndicaliste, cette conception revient à subordonner la « minorité consciente », composée des travailleurs les plus énergiques, au « vote incompétent » d'une masse inerte et veule. Il n'a aucune envie d'attendre qu'elle ait été convertie. Il ne se gêne pas pour répudier ouvertement la doctrine démocratique. « Le syndicalisme français, écrit un de ses principaux théoriciens, est né de la réaction du prolétariat contre la démocratie » (6). « Ils ne se laissent pas prendre au sophisme démocratique de l'égalité de tous les hommes... Ils dédaignent l'opinion des inconscients, de la masse apathique et lâche. L'homme libre, même tout seul, a raison contre la foule esclave; son droit à la révolte est imprescriptible » (7). « La minorité, écrit l'un des représentants les plus autorisés du syndicalisme français, n'est pas disposée à abdiquer ses revendications et ses aspirations devant l'inertie d'une masse que l'esprit de révolte n'a pas animée et vivifiée encore. Par conséquent,

---

(6) Hubert Lagardelle, *Syndicalisme et Socialisme,* p. 36 (Paris, Rivière).

(7) Félicien Challaye, *Syndicalisme révolutionnaire et Syndicalisme réformiste,* p. 32-33 (Paris, Alcan, 1909).

il y a pour la minorité consciente obligation d'agir, sans tenir compte d'une masse réfractaire, et ce sous peine d'être forcée à plier l'échine tout comme les inconscients » (8).

L'essence du Syndicalisme.

Du fond de cet abîme de désillusions, voici que le syndicalisme émerge — en France, entre 1892 et 1900 — avec une foi nouvelle et un nouveau programme. Quels sont les principaux articles de cette foi ? En premier lieu, les travailleurs manuels, les salariés, ne doivent avoir confiance qu'en eux-mêmes et dans leurs propres organisations pour mener à bien leur émancipation. On rappelle le principe de l'ancienne Internationale de 1862-1871, d'après lequel « l'émancipation des travailleurs ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » (9). Pour le syndicaliste, la lutte des classes est vraie d'une vérité absolue. « D'un côté, les voleurs, les maîtres. De l'autre, les volés, les asservis » (10). C'est pourquoi l'organisation ouvrière, à qui incombe la transformation du monde, doit être purement et exclusivement ouvrière. « La force que nous trouvons dans l'organisation de lutte doit se manifester sous l'impulsion des intéressés. C'est aux ouvriers qu'il appartient de conduire leur propre action, puisqu'elle a pour but de défendre et de sauvegarder leurs intérêts... L'organisation étant provoquée par la situation misérable du travailleur, ne devant comprendre que des salariés, doit être maniée par les seuls ouvriers pour des fins spécifiquement ouvrières... L'organisme ouvrier doit échapper à toute influence étrangère, soit qu'elle

---

(8) Emile Pouget, *La Confédération Générale du Travail*, p. 34-35 (Paris, Rivière).
(9) *Ibid.*, p. 11.
(10) Pouget, *Le Syndicat*, p. 5.

émane des possédants, soit qu'elle émane du pouvoir; il doit comprendre les institutions et les services qui répondent à chacun des besoins des travailleurs; il doit se suffire pour n'emprunter qu'aux éléments qu'il comprend la force d'agir et de s'imposer » (11).

Cette organisation ouvrière prendra la forme d'un syndicat s'étendant à toute une grande industrie nationale. « L'idéal serait, écrit Tom Mann, que tous les travailleurs employés dans une industrie particulière formassent un seul syndicat pour toute cette industrie, qu'ils fussent charpentiers ou forgerons, métallurgistes ou tapissiers, mécaniciens ou manœuvres, qualifiés ou non qualifiés, cigariers ou employés de magasin, porteurs de gares ou distributeurs de billets » (12). L'organisation syndicaliste doit être fondée exclusivement sur la conscience de classe du travailleur manuel. Afin de rallier les travailleurs hésitants, on évitera toute autre question que celles qui divisent le capital et le travail. « On parlera du patron; on fera ressortir la comparaison entre le bénéfice du capitaliste et le salaire du prolétaire, entre les jouissances dont l'employeur est gorgé et la détresse de l'employé; on montrera aux syndiqués, non par de savants raisonnements, mais en leur expliquant les faits dont ils souffrent, qu'ils sont volés journellement et que le luxe de la minorité patronale est fait de leur misère » (14). Nous trouvons ce même état d'esprit chez le principal représentant du syndicalisme anglais. « Chaque syndicat devrait habituer ses membres à se dire, chaque fois qu'ils passent la porte de l'entrepôt, de l'usine ou de la gare: « Voilà l'affaire que *nous* faisons marcher, que *nous* devrions posséder et administrer » (15). Ou, dans les termes plus pittoresques de Tom Mann : « Nous leur mènerons un train d'enfer et nous leur ferons voir si,

---

(11) Victor Griffuelhes, *L'Action Syndicaliste*, p. 16-17.
(12) Tom Mann, dans *The Industrial Syndicalist*, p. 17.
(14) Mermeix, *Le Syndicalisme contre le Socialisme*, p. 15.
(15) E.-J.-B. Allen, dans *The Industrial Syndicalist*, nov. 1910.

oui ou non, il y a du nerf et du courage chez les travailleurs d'Angleterre » (16). Les syndicalistes prêchent aux travailleurs une guerre ininterrompue contre les patrons. Les ouvriers doivent sans cesse « lutter contre le patronat pour obtenir de lui, et à son désavantage, toujours plus d'améliorations, en nous acheminant vers la suppression de l'exploitation » (17). « Si l'action syndicale, écrit Tom Mann, vise simplement à maintenir la paix entre les patrons et les ouvriers, elle est non seulement sans valeur dans la lutte pour l'émancipation, mais même elle gêne sérieusement et elle menace les intérêts vitaux des travailleurs... Le syndicalisme se refusera à contracter avec les patrons des conventions de longue durée;... il saisira toutes les occasions de lutter pour le mieux-être de tous, gagnant sans cesse du terrain et n'en perdant jamais (18) ». Nous retrouvons la même conception dans une brochure intitulée *Le prochain coup des mineurs*: « Il nous faut, y est-il dit, poursuivre une agitation incessante afin d'élever toujours le minimum de salaire et de raccourcir la journée de travail, jusqu'au jour où nous aurons absorbé la totalité des profits patronaux... Tout notre effort tend à ce que les producteurs qui créent la valeur la recueillent intégralement. Si, par la force accrue de notre organisation et l'énergie plus grande de notre action, nous réussissons à réduire les profits, nous parviendrons du même coup à éliminer graduellement les actionnaires qui, aujourd'hui, possèdent les mines (19) ».

---

(16) Tom Mann, dans *The Industrial Syndicalist,* juillet 1910.
(17) V. Griffuelhes, *L'Action Syndicaliste,* p. 12.
(18) Tom Mann, dans *l'Industrial Syndicalist,* sept. 1910.
(19) *The Miners' Next Step,* p. 29 (Tonypandy, 1912).

L' « Action directe » préconisée par les Syndicalistes.

Dans la guerre continuelle qu'ils ont à mener contre leurs patrons, les travailleurs auront pour arme principale la grève, renouvelée et perfectionnée. Il ne s'agit plus seulement de la suspension temporaire du travail, simple incident dans les relations entre organisations ouvrière et patronale, à laquelle les Syndicats anglais les plus forts doivent avoir quelquefois recours; il s'agit de deux espèces de grève plus radicales, dont on nous donne la formule exacte sous les noms de « grève perlée » et de « grève générale ». La grève perlée consiste non dans un refus concerté de travailler, mais, pour ainsi dire, dans une « adultération » délicate et clandestine du produit du travail. « La grève perlée, nous explique-t-on, ne peut aboutir à des résultats heureux que si les ouvriers sont fermement convaincus de l'antagonisme nécessaire de leurs intérêts et de ceux de leurs patrons. Le patron n'est vulnérable qu'en un point, à savoir ses profits. Donc, si les ouvriers veulent exercer sur lui une pression efficace, ils doivent méthodiquement s'employer à réduire les profits. Une manière d'arriver à ce résultat, c'est de *restreindre la production tout en restant au travail* » (20). Les syndicalistes français assurent que leur tactique du sabotage leur a été inspirée par celle de « Ca Canny », (*tout à la douce !*), à laquelle certains syndicats de dockers anglais se sont parfois laissés aller en désespoir de cause (21). De l'autre côté de la Manche, cette tactique peut se résumer dans la maxime : « A mauvaise paye, mauvais travail » ; mais elle a trouvé

---

(20) *The Miners' Next Step*, p. 27.
(21) Voir S. et B. Webb, *Industrial Democracy*, p. 307.

en France des applications multiples, dont la variété dépasse de beaucoup la manière de faire suivie jusqu'ici en Angleterre. « Si vous êtes mécanicien, proclame avec allégresse le *Bulletin de la Bourse du Travail de Montpellier,* il vous est très facile, avec deux sous d'une poudre quelconque, ou même seulement avec du sable, d'enrayer votre machine, d'occasionner une perte de temps et une réparation fort coûteuse à votre exploiteur. Si vous êtes menuisier ou ébéniste, quoi de plus facile que de détériorer un meuble sans que le patron s'en aperçoive et de lui faire perdre ainsi des clients ? Un tailleur peut aisément abîmer un habit ou une pièce d'étoffe; un marchand de nouveautés, avec quelques taches adroitement posées sur un tissu, le fait vendre à vil prix; un garçon épicier, avec un mauvais emballage, fait casser la marchandise; c'est la faute de n'importe qui, et le patron perd le client... Ainsi, les procédés du sabotage sont variables à l'infini (22) ». « Le sabotage, est-il dit ailleurs, s'effectue tantôt par un ralentissement dans la production, tantôt par de la malfaçon; tantôt même, il s'attaque à l'instrument de production... Le sabotage est, le plus souvent, l'acte individuel venant souligner la revendication collective. Il est bon d'ajouter que la crainte du sabotage est un calmant précieux et suffit souvent à ramener les patrons récalcitrants à de meilleurs sentiments (23) ». Cette tactique a été éloquemment dénoncée comme malhonnête et indigne des travailleurs par divers socialistes, entre autres par Jaurès; mais elle est abondamment défendue et justifiée dans les milieux syndicalistes de France. « Le simple bon sens, nous dit-on, suggère que, le patron étant l'ennemi pour l'ouvrier, il n'y a pas plus déloyauté de la part de celui-ci à dresser des embuscades contre son adversaire qu'à le combattre à visage découvert » (24).

---

(22) Emile Pouget, *Le Sabotage*, p. 34 (Paris, Rivière).
(23) Emile Pouget, *La Confédération Générale du Travail*, p. 44 (Paris, Rivière).
(24) Emile Pouget, *Le Sabotage,* p. 31.

La Grève générale.

La « grève générale » est une reprise de l'idée formulée par Robert Owen dès 1833, d'après laquelle les ouvriers doivent exercer une pression sur la collectivité tout entière par un refus concerté et simultané de toute espèce de travail. Une « idée fondamentale » du syndicalisme, nous explique-t-on, « un de ses principes cardinaux, c'est qu'il est en mesure de paralyser toute l'industrie » (25). « Ce que nous voulons, nous autres syndicalistes, déclare Tom Mann, c'est nous servir de cette arme qu'est la grève avec une puissance qui nous permettra de transformer tout l'état social. Nous allons nous efforcer de faire aussi rapidement que possible tous les préparatifs nécessaires en vue d'une grève générale s'étendant à tout le pays. Alors, ce sera vraiment la révolution sociale et industrielle. Les travailleurs se refuseront à mettre en œuvre plus longtemps les instruments de la production dans l'intérêt de la classe capitaliste et il n'y aura pas de pouvoir sur la terre qui puisse les contraindre à travailler s'ils sont décidés à ne pas le faire (26) ». Aux yeux des syndicalistes, nous dit-on, « la grève générale est une des formes, — la plus complète, la plus saisissante, — de l'action directe. En suspendant délibérément le labeur à un jour dit, en s'arrachant par une décision concertée à l'exploitation qu'on leur inflige et qui seule perpétue le système social, les salariés sapent ce système social par la base. S'ils cessent de peiner pour le patronat, pour les grandes Sociétés anonymes, ils suppriment du même coup la domination économique qui pesait sur eux; et, comme cette domination économique se traduit, dans l'ordre politique, par l'autoritarisme de

---

(25) Voir l'*Industrial Syndicalist,* décembre 1910, p. 21.
(26) Tom Mann, article dans *The Syndicalist,* janvier 1912.

l'Etat, l'Etat croulera en même temps que son infrastructure, — la mise en valeur de millions d'hommes au profit d'une minorité. De la paralysie du machinisme et de tous les services publics et de toutes les activités privées à la socialisation des moyens de production, il y a encore un pas à franchir. Le syndicalisme estime que rien ne sera plus aisé que de consommer la tâche dernière. Voilà en deux mots la théorie » (27). « En moins d'une semaine, écrit un adepte anglais de la doctrine, les citoyens utiles, les producteurs, qui jusque-là n'étaient que de pauvres salariés, seraient les maîtres de la situation. Il n'y aurait pas lieu de craindre la famine, parce qu'ils pourraient s'emparer des réserves de vivres, ainsi que de la terre, qui leur fournira tous les aliments nécessaires (28) ». Un autre militant précise encore davantage: « La grève générale ne peut être que la Révolution elle-même; car, comprise autrement, elle ne serait qu'une nouvelle duperie (!). Des grèves générales corporatives ou régionales la précéderont et la prépareront... Ces dernières constituent la gymnastique nécessaire, de même que les grandes manœuvres sont la gymnastique de la guerre (29) ».

La société syndicaliste de l'avenir.

De quelle manière, au juste, les différents syndicats prendront-ils possession des instruments de production dans chaque industrie ? A qui confiera-t-on « les quelques fonctions utiles », qui sont remplies aujourd'hui par les services de l'État ou par les pouvoirs locaux ? Nous n'avons pu trouver nulle part

---

(27) Paul Louis, *Histoire du Mouvement syndical en France,* 1789-1906, p. 275 (Paris, Alcan, 1907).
(28) Article dans le *Clarion,* mai 1912.
(29) Victor Griffuelhes (citant Guyot), *L'Action Syndicaliste,* p. 32.

de réponse précise à ces questions. Il paraît que le véritable travailleur manuel, le syndicaliste authentique répugne à ce préjugé « bourgeois », d'après lequel l'action, en particulier l'action collective, doit toujours être précédée et guidée par une conception claire de l'état de choses nouveau qui prendra la place de celui qu'on travaille à détruire. Citons encore une fois l'un des militants les plus actifs du mouvement syndicaliste en France : « (Aussitôt que nous essayons de préciser les fins de la lutte syndicale), les disputes recommencent à propos de ces fins. Elles seront, disent les uns, dans une société sans gouvernement et sans autorité; elles seront, disent les autres, dans une société gouvernée et dirigée. Qui a raison des uns ou des autres ? Je ne me charge pas de le dire. J'attends pour être fixé d'être de retour du voyage qui m'aura permis d'aller constater *de visu* » (30). « Plus de dogmes ni de formules, dit un autre écrivain; plus de discussions vaines sur la société future; plus de plans compendieux d'organisation sociale; mais un sens de la lutte qui s'avive par la pratique, une philosophie de l'action qui donne la première place à l'intuition, et qui proclame que le plus simple ouvrier engagé dans le combat en sait davantage que les plus abscons doctrinaires de toutes les écoles » (31).

En outre, le pur syndicaliste, au moins en France, attache si peu d'importance au gouvernement, soit national, soit communal, qu'il trouve inutile de prendre la peine de penser à la façon dont il sera organisé dans l'avenir. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que toute la machine sociale actuelle doit être mise au rancart, ainsi que la plupart des fonctions gouvernementales d'aujourd'hui. « Le syndicalisme ne vise pas à une simple modification du personnel gouvernemental, mais bien à la réduction de l'Etat à zéro, en transportant dans les organismes syndicaux les

(30) V. Griffuelhes, *L'Action Syndicaliste*, p. 4.

(31) Hubert Lagardelle, avant-propos de *Syndicalisme et Socialisme*, p. 8 (Paris, Rivière).

quelques fonctions utiles qui font illusion sur sa valeur et en supprimant les autres, purement et simplement (32) ».

Les syndicalistes anglais sont un peu plus explicites, du moins en ce qui concerne l'organisation de la production. « Notre objectif, lisons-nous dans *Le prochain coup des Mineurs,* commence à se dessiner nettement. Dans chaque industrie, une organisation ouvrière puissante, destinée d'abord à lutter, puis à s'assurer le contrôle de cette industrie, et finalement à l'administrer elle-même. Toutes les industries seront reliées par un Office central de la production, qui déterminera les besoins du peuple au moyen de son service de statistique et transmettra ses commandes aux différents services industriels, en laissant les producteurs libres de travailler aux conditions et de la manière qui leur plairont. Ce régime fera de la démocratie une réalité vivante et permettra à l'homme et à la femme le complet développement de leur personnalité. Toute autre forme de démocratie n'est qu'un leurre et un piège (33) ». Les syndicalistes anglais laissent entrevoir de temps à autre qu'il y aura une sorte d'assemblée centrale exerçant ce que nous apellerions un contrôle parlementaire sur les services productifs. « L'Etat, nous dit-on, conserverait, sous la forme la plus simple possible, le droit de surveiller l'administration des chemins de fer, sans jamais toutefois intervenir directement dans cette administration. Les travailleurs recevraient un certain salaire minimum, participeraient aux bénéfices nets de l'entreprise et souscriraient l'argent nécessaire aux dépenses courantes (34) ». Mais il y a une chose certaine, c'est que l'assemblée législative centrale ne devra pas être constituée sur la base de circonscriptions territoria-

(32) Emile Pouget, *La Confédération Générale du Travail,* p. 45.

(33) *The Miner's next Step,* p. 30.

(34) Article intitulé « Les Chemins de fer aux Cheminots », dans le *Syndicalist,* janvier 1912.

les. « Le Parlement d'aujourd'hui est formé de représentants des districts territoriaux; il n'est en aucun sens préparé à régler intelligemment la vie industrielle des travailleurs. Pour qu'une assemblée élue puisse remplir cette tâche avec compétence, il faut qu'elle soit composée de délégués des organisations professionnelles; or, il semble pratiquement impossible de transformer le Parlement actuel en une assemblée de ce genre. En conséquence, le syndicaliste affirme qu'il faut abolir le système parlementaire et le remplacer par un autre (35) ».

Objections au Syndicalisme.

Que faut-il penser de cette doctrine et de ce programme d'action ? Les gens, que le régime social d'aujourd'hui satisfait entièrement ou qui pensent que l'organisation présente de l'industrie est immuable, trouveront sans doute superflue toute réfutation du syndicalisme. Aux yeux de ces personnes, l'esprit qui l'anime, les méthodes dont il se sert, les idéaux qu'il travaille à réaliser, tout cela est au suprême degré déraisonnable, ou même criminel. Mais ce serait commettre une grave erreur que de s'imaginer que la masse des salariés d'Angleterre, aussi bien que de France, envisage les choses de la même manière. Quant à nous, nous voyons dans le syndicalisme révolutionnaire, une réaction tout à fait naturelle et, nous devons le dire, tout à fait excusable contre les conditions sociales intolérables de l'heure actuelle et contre la négligence absolument impardonnable dont font preuve les gouvernements et les Parlements en présence de ces maux. A nos yeux, l'agitation syndicaliste apporte à cette situation un correctif utile en exprimant avec éclat des sentiments de la classe

---

(35) Gaylord Wilshire, article dans le *British Socialist*, 15 mai 1912, p. 197.

ouvrière que les dirigeants sont trop portés à ignorer. Mais, en même temps, nous estimons que les thèses syndicalistes sont non seulement indéfendables au point de vue moral, mais en outre dénuées de toute efficacité pratique.

Nous allons essayer d'exposer sommairement nos principales objections contre le syndicalisme et d'indiquer ensuite en peu de mots les solutions positives que nous lui opposons.

La valeur permanente de l'action syndicale.

En premier lieu, il convient d'établir une distinction nette entre ce qu'on appelle « l'action directe », d'une part, et, d'autre part, la vision syndicaliste d'une société fondée exclusivement sur des groupements de producteurs. Nous n'avons jamais eu aucune sympathie pour ceux qui s'en vont prêcher aux travailleurs d'abandonner leur syndicat et de renoncer à leur droit à la grève et qui leur promettent en compensation la bienveillance de leurs patrons, ou je ne sais quelle participation aux bénéfices, ou le plus séduisant système d' « arbitrage ». Nous ne croyons pas davantage que les ouvriers aient jamais raison de remettre entièrement la défense de leurs intérêts au Parlement ou à un parti politique quelconque. Nous n'avons jamais cessé de penser que les salariés de chaque industrie sont tenus de veiller à la sauvegarde de leurs intérêts par l' « action directe » de leur propre organisation professionnelle. Nous avons toujours affirmé que s'ils ne s'organisent pas fortement et s'ils n'adoptent pas une attitude résolue, — allant, au besoin, jusqu'à refuser collectivement tout travail, quels que soient les risques et les souffrances que la grève implique pour eux et pour leurs familles, — non seulement les travailleurs feront piètre figure dans le monde, mais en outre, ils verront immanquablement leur niveau de vie s'abais-

ser sous la pression économique de la collectivité. Et telle est bien, aujourd'hui, l'opinion déclarée de tous les économistes anglais.

En outre, nous n'avons pas cessé de dire, à la grande horreur des marxistes orthodoxes, qu'il continuerait d'en être ainsi, même si tous les moyens de production étaient nationalisés ou municipalisés. Nous avons eu plus d'une bataille à livrer pour persuader aux socialistes d'Etat les plus enthousiastes que les syndicats seront encore nécessaires dans le régime socialiste et même qu'ils y atteindront un degré de développement plus élevé que jamais. Nous avons également fait ressortir l'énorme influence éducative qu'exerce à la fois sur le caractère de l'individu et sur son habileté technique une association libre comme le syndicat, qui manifeste un des aspects les plus essentiels de la personnalité humaine, la faculté productrice. C'est précisément parce que nous estimions que l'action directe des travailleurs organisés présente pour eux un intérêt vital et parce que nous y voyions un élément durable et nécessaire même dans un Etat idéal, que nous avons consacré sept années à rechercher comment l'organisation syndicale encore très imparfaite d'aujourd'hui pourrait être améliorée et suivant quelles méthodes elle remplirait avec le plus de succès sa fonction sociale permanente. Nous avions un sentiment si vif de l'importance fondamentale de cette « action directe » exercée par l'organisation ouvrière que nous avons intitulé l'étude que nous lui consacrions : « La démocratie industrielle ».

Une mauvaise forme d'action syndicale.

Mais, si nous reconnaissons la valeur capitale de l' « action directe » menée par les travailleurs organisés, cela ne veut pas dire que nous soyons tenus d'accepter telle ou telle espèce particulière d'action directe. L'expérience semble prouver qu'il y a de mauvaises formes d'action syndicale, de même qu'il

y en a de bonnes, et que l'action syndicale mal conduite a des effets terriblement désastreux pour les travailleurs eux-mêmes. Sans doute, le syndicalisme, considéré comme une organisation idéale de la société, n'implique pas nécessairement de préférence pour telle ou telle méthode dans la réalisation de cet idéal. Mais, en fait, la propagande syndicaliste, telle que nous avons pu l'entendre ou la lire, est toujours étroitement liée à une tactique particulière : les ouvriers doivent s'abstenir complètement de toute action parlementaire ou politique; ils doivent rejeter avec dédain la méthode du contrat collectif et de l'intervention légale, qui s'est dégagée spontanément de la pratique syndicale anglaise. Deux formes d'action inspirent seules confiance aux syndicalistes : la grève perlée ou le sabotage, qui est destiné à ôter tout charme et tout profit à la conduite privée d'une affaire industrielle; et la grève générale qui exercera, au dire de ses promoteurs, une pression si forte sur la nation tout entière que, d'une façon ou d'une autre, les grévistes obtiendront la nouvelle organisation du travail et le nouveau régime de propriété qu'ils désirent.

Pour parler franc, nous ne parvenons pas à concevoir comment de pareilles méthodes pourraient jamais produire les résultats qu'on en attend. Il n'est pas besoin d'insister longuement sur les obstacles qui s'opposent, dans la pratique, à l'enrégimentement de tous nos seize millions de salariés dans les nouvelles Fédérations d'industrie qu'on voudrait créer; — ni sur la difficulté manifeste qu'il y aurait à persuader à des foules aussi nombreuses d'entreprendre et de poursuivre pendant un certain temps, soit la « grève perlée », soit la grève générale; — ni sur l'invraisemblance de la supposition d'après laquelle la paralysie de la vie économique du pays suffirait, à elle seule, à amener un formidable transfert de la propriété, arrachée à plusieurs centaines de milliers de capitalistes pour être remise aux nouvelles associations des travailleurs de chaque industrie. Une considération plus grave est que le syndicalisme en vient à prêcher aux travailleurs le mépris systéma-

tique de leurs devoirs de citoyens, érige en principe l'abstention électorale et les invite à se désintéresser complètement des affaires parlementaires ou municipales, afin de se consacrer exclusivement, par des méthodes spéciales, à la défense de leurs intérêts particuliers : croit-on vraiment que ce soit là la voie la plus sûre vers un état social supérieur ? En outre, si jamais les travailleurs en venaient à pratiquer sur une grande échelle la restriction de la production, pour ne pas parler des variétés les moins scrupuleuses du sabotage qui sont préconisées en France, le résultat serait, nous en sommes convaincus, une dégradation profonde du caractère chez ceux qui se laisseraient aller à y prendre part. Et, si nous songeons à la misère et aux souffrances qu'une paralysie importante de la vie économique infligerait immanquablement aux travailleurs eux-mêmes, nous sentirons le besoin d'y penser à deux fois avant d'espérer produire de formidables changements dans notre constitution sociale au moyen d'une arme telle que la grève générale. L'emploi de méthodes aussi douteuses amène des réactions que leurs promoteurs ne prévoient pas toujours suffisamment. Dans un état de guerre civile, toute espèce de progrès social est hors de question; et la société a à sa disposition, si elle y est provoquée par des actes qui soulèvent l'opinion publique, des mesures de répression qui aboutiraient bien vite à un étranglement permanent des libertés syndicales: c'en serait fait alors de toute « action directe », de toute libre propagande et il suffirait d'un remaniement adroit de la Constitution de l'Etat pour ôter à la classe ouvrière toute influence politique véritable.

Faut-il donc supposer que les partisans sincères et convaincus du syndicalisme sont trop aveugles pour apercevoir les pertes matérielles et les souffrances impliquées dans la grève générale; — qu'ils sont inattentifs ou indifférents à l'influence démoralisante du sabotage sur le caractère des travailleurs; — qu'ils ne se font pas une idée suffisante des peines et des dangers qu'ils invitent leurs camarades à affronter; — ou enfin, qu'ils ignorent les risques d'un

échec et les conséquences d'une défaite dans une révolte vraiment sérieuse contre la collectivité nationale ? Nous n'en sommes pas réduits à faire cette hypothèse. Ils nous répondraient que tous ces maux, impliqués par la tactique qu'ils préconisent, ne sont que temporaires et que l'état social qu'il s'agit d'instaurer, où il n'y aura plus ni salariat, ni exploitation capitaliste, sera un tel bienfait qu'il mérite bien tous les sacrifices. Bref, les syndicalistes, à tort ou à raison, estiment que la fin justifie les moyens. Si nous voulons les convaincre, nous devons donc critiquer les fins qu'ils ont en vue.

Tout d'abord, qu'il nous soit permis de faire remarquer que la société syndicaliste serait hors d'état de mener à bien la tâche essentielle qu'attendent d'elle ses partisans: elle ne pourrait pas « abolir le salariat », que l'on entende cette formule à la manière du théoricien syndicaliste ou de l'ouvrier ordinaire. Ce que le simple ouvrier entend par ces mots, c'est qu'il ne sera plus soumis à l'autorité et aux commandements d'un supérieur et qu'il gardera pour lui tout ce qu'il produit. Quant à la signification que cette formule revêt dans la bouche des syndicalistes, elle n'est pas moins claire. Citons ici un passage de la description brillante et éloquente que deux militants français nous font de la société syndicaliste idéale au lendemain de la révolution. « En même temps que disparaissait le salariat, écrivent-ils, devait disparaître tout vestige de subordination. Nul ne devait, à aucun titre, être le salarié, non plus que le subordonné de quiconque: il y aurait, entre les êtres humains, contacts, contrats, associations, enchevêtrements de groupes, — mais chacun rendrait service à son semblable sur le pied d'égalité et à charge de réciprocité. Et c'est parce qu'il allait en être ainsi, que toute assemblée légiférante était surannée, — qu'elle fût nationale, départementale, cantonale ou communale » (36). Cette idée de la destruction de

---

(36) E. Pataud et E. Pouget, *Comment nous ferons la Révolution* (Paris, 1909), p. 142.

toute discipline est poussée jusqu'à ses dernières conséquences. « Ce fut par une entente commune entre le personnel d'un équipage qu'il fut fait choix d'un capitaine et autres hommes qui eurent charge de la direction du navire. Il ne s'agissait plus là de fonctions d'autorité, mais d'une naturelle division du travail qui n'infériorisait personne et ne donnait à quiconque une supériorité de droit » (37).

Le Syndicalisme n'abolirait pas le salariat.

Mais les choses pourraient-elles se passer ainsi ? Prenons par exemple les mines de charbon: nous ne supposons pas que l'on ait l'intention de permettre à chaque mineur de garder réellement, pour son bénéfice personnel, tous les morceaux de charbon qu'il a extraits du filon. Il y aurait là une injustice flagrante, commise au détriment de l'ouvrier qui travaille à un mauvais endroit dans la mine la plus pauvre. Non; il s'agit seulement d'assurer à tous les travailleurs de la mine une rémunération égale pour un travail égal. Mais ceci implique quelque chose qui ressemble beaucoup à un salaire. Admettons que toutes les mines de charbon de l'Angleterre appartiennent au Syndicat national des mineurs et que tous les bénéfices de l'exploitation soient répartis intégralement entre ceux qui ont coopéré à la production: il y aurait encore besoin de quelque autorité, — par exemple, le Conseil national du Syndicat des mineurs, siégeant à Manchester ou à Newcastle, — pour décider quelle somme d'argent sera payée chaque semaine aux haveurs, aux herscheurs, aux chauffeurs, aux mécaniciens, aux employés de la mine, aux surveillants, aux porions, aux conducteurs de chevaux et aux autres catégories d'hommes de peine. Il ne s'agit pas de savoir s'ils seront payés à des taux

(37) *Même ouvrage*, p. 213.

différents ou tous également. Peu importe le principe adopté pour cette répartition hebdomadaire; peu importe le montant de la somme versée à chaque classe de travailleurs; que quarante ou soixante ou quatre-vingts francs soient alloués au travailleur des charbonnages d'Ayr ou de Glamorgan, par exemple, celui-ci ne pourra guère y voir autre chose qu'une somme fixée arbitrairement, *ne présentant aucune espèce de rapport avec la productivité de son travail personnel,* ou même avec la productivité de la mine dans laquelle il est employé; cette somme sera déterminée non par lui-même, non par ses camarades, mais par quelque autorité étrangère et lointaine, dont il ne pourra pas contrôler, ni même comprendre, les décisions, faute des informations nécessaires. Et nous craignons fort qu'aux yeux de sa femme, la paye, qu'il rapportera à la maison chaque samedi, ne diffère guère que par le montant du vulgaire « salaire » que son mari lui rapportait au temps du « régime capitaliste ».

D'autre part, en même temps que les quarante ou soixante ou quatre-vingts francs, touchés toutes les semaines par le mineur dans la société rêvée par les syndicalistes, ressembleront singulièrement à un salaire, ce même mineur se trouvera passer encore sa journée de travail sous les ordres de quelque supérieur. Il faudra bien, en effet, qu'une autorité quelconque décide quelles mines seront exploitées et quelles autres fermées; — pendant combien de jours et à quels jours et pendant combien d'heures on fera marcher les machines et on extraira du charbon; — quels filons seront attaqués et mis en œuvre et quels autres abandonnés; — où on établira des puits; — où de nouvelles galeries seront nécessaires et à quel moment on les installera ; — quelle espèce de machines sera employée et en quelle quantité; — quelles dispositions seront prises pour amener le charbon jusqu'au puits de la mine et pour l'entasser sur le carreau; — enfin, quelles règles seront instituées en ce qui concerne les lampes de sûreté, le droit de fumer, la ventilation, les heures de descente et de remontée, et mille autres détails de l'exploita-

tion. Ne sera-t-il pas nécessaire de confier le soin de prendre toutes ces décisions non à chacun des mineurs pris à part, non pas même à tel groupement local des mineurs, mais au Conseil national de la Fédération, siégeant bien loin, à Manchester ou à Newcastle, et s'inspirant des avis et des propositions de ses ingénieurs compétents et de ses chefs de services ?

C'est ce qui apparaît avec plus d'évidence encore, si nous considérons le cas des chemins de fer. Nous ne pensons pas que l'on projette de laisser à chaque mécanicien la liberté de conduire son train à l'heure et à la destination qui lui conviendront le mieux et de recueillir autant d'argent qu'il le pourra parmi les voyageurs d'humeur assez aventureuse pour se confier à lui. Quelque autorité centrale devra décider quels trains seront mis en marche, à quelles gares ils s'arrêteront, à quelles heures aura lieu le départ, quels seront pour chaque train les mécaniciens, les chauffeurs, les conducteurs, etc.; — quel sera le système de signaux en vigueur, quels appareils seront installés et en quels endroits; — quels employés seront affectés à tel groupe de signaux et pour combien de temps; — combien de charbon, d'eau, d'huile il faudra acheter, à quel moment et de quels fournisseurs; — quelles dispositions il y aura lieu de prendre pour la réception et le livrage des marchandises et pour le confort des voyageurs; — et tous les innombrables détails concernant la distribution, le contrôle et la levée des billets, le service de la voie, etc.; — sans parler de l'organisation précise du travail dans les hôtels, les docks, les bateaux à vapeur, les omnibus, les entrepôts, les ateliers de réparation des locomotives, qui font aujourd'hui partie intégrante d'une entreprise de chemins de fer. Nous supposons que toutes ces décisions devront être prises, jour par jour, par le Conseil central du Syndicat national des travailleurs des chemins de fer; et les ordres indispensables devront être transmis par toute une hiérarchie de chefs, de sous-chefs, de commis, etc. *Ainsi, le mineur, le cheminot, pris individuellement, se trouvera, dans son travail, soumis à*

des ordres reçus d'en haut, exactement comme cela se passe aujourd'hui. On proclame sans cesse que le mouvement syndicaliste est une révolte contre une organisation sociale qui soumet la vie des travailleurs à une direction étrangère, aux ordres d'une hiérarchie de fonctionnaires. Nous ne voyons pas bien comment les travailleurs de la société syndicaliste, dans les deux cas envisagés, échapperaient à la nécessité de trouver les détails de leur vie professionnelle réglés, par-dessus leurs têtes, par quelque service compétent, central et très distant d'eux.

Si nous tenons à faire ressortir l'existence d'une autorité de ce genre, et la nécessité de rémunérer les travailleurs par des allocations hebdomadaires, ce n'est pas que nous y voyions, pour notre part, une objection à l'idéal syndicaliste; cela ne serait pas plus juste que d'en faire une objection contre l'idéal socialiste ou bien encore contre le régime actuel. Nous n'apercevons pas de système permettant la marche régulière d'une grande industrie nationale, en dehors de celui qui comporte des allocations hebdomadaires uniformes et l'obéissance stricte aux ordres reçus. Mais, si la société syndicaliste doit demander au travailleur d'obéir à des ordres et de recevoir une paye hebdomadaire fixe, que signifie sa double prétention d'abolir le salariat et d'émanciper l'ouvrier de toute tutelle étrangère ?

Sans doute, nous le savons, un syndicaliste convaincu ne manquerait pas de nous répondre que, dans sa conception, les ordres, auxquels le mineur ou le cheminot aurait à obéir dans le détail de sa vie professionnelle, seraient d'une nature tout autre que ceux auxquels il est soumis à présent. En effet, ces ordres émaneraient de gens qui seraient eux-mêmes, selon le cas, des mineurs ou des cheminots; quoiqu'ils provinssent du lointain siège central du Syndicat national et quoiqu'ils fussent transmis par une hiérarchie de chefs, de sous-chefs et de commis, ils n'en seraient pas moins arrêtés par des hommes faits de la même pâte que l'ouvrier, constituant le Conseil national de son propre syndicat. Et au sujet de la rémunération du travail, le syndicaliste pour-

rait nous répondre: sans doute, le mineur, le cheminot, en échange de sa peine, recevra tous les huit jours un certain nombre de francs, fixé d'avance par quelque lointaine autorité; mais le montant de cette somme, étant donné que les mineurs et les cheminots obtiendront le produit intégral de leur travail, sera bien différent de ce qu'est aujourd'hui le salaire, après que les propriétaires du sol et les capitalistes ont prélevé sur le produit total leurs rentes, leurs profits, leurs dividendes et leurs intérêts.

Mais est-il tout à fait sûr que la différence serait aussi grande qu'on le croit ? Est-ce que le syndicat national des mineurs aura vraiment la pleine propriété des charbonnages et le syndicat national des travailleurs de chemins de fer la pleine propriété des chemins de fer ? Est-ce qu'ils seront libres de conduire l'exploitation absolument comme bon leur semble et de partager tout le produit entre leurs membres respectifs ? Dans le cas des mines de charbon, les ouvriers font valoir un produit naturel, qui ne peut pas être remplacé par un autre et qui possède une grande valeur intrinsèque. Est-ce que les autres travailleurs, qui n'ont pas la bonne fortune d'être des mineurs, n'auront aucun droit à participer à cette richesse « naturelle » ? Seront-ils tenus de payer pour le charbon dont ils auront besoin le prix qu'il plaira au syndicat national des mineurs de demander ? Dans le cas des chemins de fer, les ouvriers ont à leur disposition des instruments qui n'ont atteint le degré de perfection qu'ils possèdent aujourd'hui que grâce au travail de milliers et de milliers d'autres travailleurs des générations passées. Est-ce que les cheminots d'aujourd'hui, et les nouvelles recrues qu'ils pourront trouver bon à un moment donné d'admettre dans leurs rangs, recueilleront seuls tous les bénéfices d'un service qui constitue par la force des choses un monopole très lucratif ? Est-ce que tout le reste des travailleurs devront voyager aux heures que le syndicat national des chemins de fer estime les plus commodes pour ses membres, — payer les billets selon le tarif qu'il lui plaira d'établir, — et se contenter tout juste du confort que le Syndicat daignera leur octroyer en prenant sur ses profits ?

Ce serait faire injure aux syndicalistes que d'imaginer qu'ils aient pu laisser de côté une considération aussi évidente; et l'éditeur du *Syndicalist* a pris soin de nous expliquer que les mines de charbon n'appartiendront pas aux mineurs, pas plus que les chemins de fer aux cheminots. Ils appartiendront à la communauté syndicaliste tout entière. Et, comme il faut évidemment un organisme quelconque pour régler les relations entre les différents syndicats nationaux, en particulier pour fixer les prix auxquels leurs produits respectifs seront échangés, nous serons dotés, paraît-il, d'un Conseil général ou d'une Assemblée nationale, composée de représentants élus des syndicats nationaux des diverses industries. C'est ce corps public, si nous ne nous trompons, qui veillera à ce que le syndicat national des mineurs, ou le syndicat national des travailleurs des chemins de fer, n'abuse pas du monopole dont il bénéficiera; c'est lui aussi qui assurera, sous une forme ou sous une autre, au reste des travailleurs ce qui paraîtra être leur juste part de la valeur du charbon (qui se substituera aux redevances d'aujourd'hui) ou des profits des chemins de fer (et ce prélèvement prendra la place des paiements effectués aujourd'hui aux actionnaires et aux porteurs d'obligations). Ainsi, ce serait inévitablement le Conseil ou l'Assemblée générale, et non point tel ou tel syndicat particulier, qui aurait à déterminer, pour chaque industrie, la quantité de produits dont la communauté a besoin; qui aurait à fixer la durée de la journée de travail; qui aurait à établir les prix auxquels les différents produits devront être échangés; et qui, en conséquence, aurait au moins indirectement à fixer la somme que chaque syndicat national aura à répartir entre ses membres sous forme d'allocations hebdomadaires. Mais nous voilà ramenés à une institution qui ressemble étrangement à un Parlement ! Sans doute, il est bien vrai que dans ce Parlement, les non-producteurs n'auront aucune représentation; mais les délégués de chaque industrie particulière n'y constitueront jamais qu'une toute petite minorité. Nous trouvons donc dans la société syndicaliste une auto-

rité supérieure à celle du syndicat national des travailleurs de chaque industrie; une autorité encore plus éloignée du producteur individuel; une autorité enfin, qui serait confiée à des gens dont la plupart n'auraient aucune expérience personnelle des conditions du travail dans une profession donnée. Ce sera cette autorité suprême qui, dans la pratique, émettra les ordres fixant les tarifs de salaires, la durée et les conditions du travail dans les diverses industries.

Ainsi le mineur ou le cheminot isolé se trouvera, en régime syndicaliste, aussi éloigné que jamais d'obtenir le produit intégral de son travail propre ou de régler lui-même les détails de sa vie professionnelle. Il devra, comme aujourd'hui, obéir aux ordres reçus; il devra, comme aujourd'hui, établir son budget sur des allocations hebdomadaires uniformes. Ces ordres et ces allocations hebdomadaires ne seront même pas déterminés en dernier ressort par des hommes appartenant à la même industrie, ou par le Conseil national de son propre syndicat. Ils seront établis par une Assemblée générale, qui, vraisemblablement, siégerait à Westminster ou au Palais-Bourbon; qui serait composée de gens appartenant à toutes sortes de professions, et qui, de toute nécessité, aurait ses Commissions et ses Sous-Commissions, ses chefs de services et autres fonctionnaires, enfin tout l'appareil compliqué que suppose le gouvernement d'une vaste communauté.

Les complications administratives du régime syndicaliste.

N'oublions pas que les fonctions à remplir par ce Conseil général ou cette Assemblée syndicaliste, nommée par les professions, qui remplacera la Chambre des députés actuelle, seront cent fois plus complexes, plus variées et plus délicates que la besogne incombant aujourd'hui à notre « Parlement des incompétents » tant décrié. Aux vieux problèmes des affaires

étrangères et de la politique coloniale, de la défense nationale et de la police intérieure, de l'hygiène et de l'instruction publiques viendront s'ajouter non seulement la tâche indispensable de pourvoir aux besoins des veuves et des orphelins, des malades et des vieillards et de toutes les questions qui absorbent aujourd'hui l'attention des Conseils municipaux et généraux, mais encore une foule d'affaires d'un genre nouveau et toutes fort difficiles et épineuses. Par exemple, il faudra répartir tous les ans entre les divers syndicats nationaux le contingent annuel des filles et des garçons qui commencent à travailler. Il faudra sans cesse établir et reviser les tarifs de salaires, ainsi que les règlements relatifs à la durée et aux conditions du travail pour les différentes catégories de la main-d'œuvre dans les diverses industries sur toute l'étendue du pays. Il faudra fixer les prix auxquels les milliers et les milliers de marchandises diverses seront échangées. Il faudra prendre position dans l'éternel débat touchant l'adoption de nouveaux procédés techniques et la mise au rancart du matériel périmé : cela exposera les dirigeants syndicalistes à la dure nécessité de frapper d'interdit telle catégorie de travailleurs, dépossédés de la profession qui leur était chère, et cela les obligera à décider combien de terrain le syndicat national des cultivateurs devra céder chaque année au syndicat national du bâtiment pour de nouvelles maisons, ou au syndicat national des textiles pour de nouveaux tissages, ou au syndicat national des mineurs pour de nouvelles mines, dont l'emplacement devra être déterminé exactement. Enfin, il faudra négocier avec les représentants des puissances étrangères ou des commerçants étrangers au sujet des denrées qu'on devra se procurer au dehors; et il y aura lieu d'examiner de près quels articles devront être pris sur le produit de chacun des divers syndicats nationaux et donnés en échange des articles importés. L'office de statistique, qui reparaît toujours dans les constructions syndicalistes, avec la mission de fournir au Conseil ou à l'Assemblée générale toutes les données de fait et tous les chiffres dont il

aura besoin, devra être un véritable monstre, pourvu d'une organisation tellement compliquée et d'une omniscience bureaucratique tellement achevée qu'il surpasserait, et de beaucoup, jusqu'aux caricatures les plus outrancières de l'Etat collectiviste (38).

Nous voyons donc que l'idéal du syndicaliste fervent, quand il cherche à le préciser sur le papier, le conduit inévitablement non pas à « l'abolition du salariat », non pas à l'émancipation intégrale du travailleur débarrassé de toute tutelle étrangère, mais à un Etat national savamment organisé, où le producteur serait assujetti non seulement au Comité central de son syndicat, mais en outre à un Parlement national tout-puissant, composé pour la plus grande part de gens ayant des occupations professionnelles très différentes des siennes. Ce Parlement fixerait, dans ses Commissions et ses Sous-Commissions, qui échapperaient infailliblement au contrôle du public, le montant de son salaire hebdomadaire, la durée de sa journée de travail, et toutes les conditions de sa vie professionnelle de chaque jour. Pour venir à bout de sa lourde tâche, ce Parlement aurait à son service un personnel considérable de statisticiens et de fonctionnaires, répartis sur tout le pays, qui recevrait une culture très différente de celle des travailleurs manuels et qui présenterait bientôt inévitablement tous les traits distinctifs d'une

---

(38) « Le Comité Confédéral, constitué par les délégués des Fédérations corporatives et des Bourses du Travail, entra en fonctions. Sa besogne fut, non de direction, mais de condensation et d'analyse; il concentrait les statistiques sur l'étiage de la production et de la consommation et servait de trait d'union entre tous les groupements. Il fut comme le centre d'un vaste réseau téléphonique auquel aboutissaient et d'où partaient les renseignements, permettant de régulariser le fonctionnement social, de maintenir partout l'équilibre, afin qu'il n'y ait pas pléthore sur un point tandis qu'il y aurait disette dans un autre ». — Pataud et Pouget, *Comment nous ferons la Révolution*, p. 170.

mentalité affreusement « bourgeoise » et « bureaucratique ».

Par un paradoxe curieux, en même temps que l'organisation rêvée par les syndicalistes serait, selon nous, impuissante à éviter les défauts d' « autoritarisme » et de « bureaucratie », dont on fait grief à l'Etat d'aujourd'hui ou qu'on dénonce à l'avance dans telle ou telle forme de collectivisme, elle ne laisse pas de présenter, si nous ne nous trompons, des inconvénients et des difficultés qui lui sont propres et dont une société fondée sur la base de circonscriptions territoriales est, ou peut être, exempte.

Le Syndicalisme dépouille le travailleur de son Syndicat.

Remarquons, d'abord, que le syndicalisme, sitôt son but atteint, aura, du coup et sans le vouloir, dépouillé le travailleur de son syndicat. Du jour où le syndicat national des mineurs prendra en mains l'exploitation de tous les charbonnages d'Angleterre, il cessera de toute nécessité de remplir le rôle que joue aujourd'hui le syndicat et qui consiste à défendre les intérêts ouvriers vis-à-vis des dirigeants de l'exploitation. Bien entendu, nous devons espérer que le Comité central du syndicat national des mineurs, ainsi que les chefs de service et les contremaîtres nommés par lui, ne seront jamais aussi tyranniques, aussi insouciants du confort et des convenances de chaque ouvrier que le sont aujourd'hui les propriétaires de charbonnages, ainsi que les chefs et les contremaîtres qu'ils nomment. Pourtant, nous ne pouvons oublier certains enseignements de l'expérience: il y a dès aujourd'hui des ouvriers qui jouent, par rapport à d'autres travailleurs, le rôle de patrons, soit dans les syndicats, soit dans les coopératives; nous pouvons voir dès à présent des Commission exécutives élues de la façon la plus démocratique, fixer le taux des salaires, les conditions et la durée du travail pour telle ou telle catégorie particulière de leurs camara-

des ouvriers; or, l'expérience nous montre que ces derniers ne se déclarent pas toujours satisfaits des décisions prises et ne les considèrent même pas invariablement comme justes. C'est ce qui se produit tout particulièrement, quand il s'agit de petites minorités de travailleurs comprises dans une grande industrie, tels les faiseurs de modèles dans la construction mécanique, tels encore les monteurs, les retordeurs et les étireurs dans l'industrie textile. Ces petites minorités, qu'elles soient composées de travailleurs qualifiés ou de simples manœuvres, risquent fort de voir leurs besoins et leurs revendications méconnus par la masse de leurs camarades de travail ; quand il s'agit de voter, ils se trouvent noyés dans l'ensemble de la corporation concernant leur industrie. Dans l'organisation actuelle du travail, et de même sous un régime collectiviste, le syndicat est là pour protéger contre l'injustice soit le travailleur particulier, soit les ouvriers de telle ou telle mine, ou de telle ou telle fabrique, ou de tel ou tel district; de plus, les travailleurs spécialisés dans une branche particulière d'une grande industrie, comme les faiseurs de modèles, les monteurs, les retordeurs et les étireurs, peuvent faire valoir leurs intérêts ou leurs revendications propres grâce aux organisations spéciales et séparées qu'ils constituent. Mais, du moment que toutes les sections locales et tous les syndicats de métiers sont forcés de se fondre dans de vastes syndicats nationaux embrassant des industries entières, du moment que le syndicat national est destiné à présider directement à l'exploitation de l'industrie tout entière, les Commissions des sections de métiers auront simplement pour rôle d'exécuter les ordres de la direction de l'entreprise, et les fonctionnaires syndicaux de chaque localité ne seront que les agents de la direction de l'entreprise. Dès lors, chaque travailleur pris isolément, les ouvriers de telle mine ou de telle fabrique, de tel district particulier ou de tel métier spécial se trouveront dépourvus de toute organisation indépendante, qui aurait qualité pour représenter leur manière de voir et pour soutenir leurs droits vis-à-vis du lointain Comité central du syndicat national. Il nous semble que si toutes les

mines d'Angleterre étaient exploitées, sous le contrôle de l'Assemblée générale, par le syndicat national des mineurs, les ouvriers des mines de Glamorgan, d'Ayr et des autres districts sentiraient bien vite le besoin de former de nouveaux syndicats correspondant aux divers bassins miniers; et, de même, les chauffeurs et les mécaniciens de la mine s'empresseraient de constituer des groupements autonomes afin de défendre leurs intérêts particuliers vis-à-vis du Comité central siégeant à Manchester ou à Newcastle, lequel ne pourrait guère manquer d'être dominé par l'écrasante majorité des haveurs.

En résumé, le syndicalisme, en transformant le syndicat en un organe directeur de l'industrie, le disqualifie nécessairement en tant que syndicat. On verrait donc nécessairement surgir toute une moisson de syndicats nouveaux, qui représenteraient les diverses catégories de la main-d'œuvre et qui auraient recours à la méthode du contrat collectif — et même, de temps à autre, à cette vieille arme de la grève ! — vis-à-vis du Comité central du syndicat national lui-même, devenu le successeur des chefs actuels de l'industrie.

L'exclusivisme syndicaliste.

Et, quand nous en venons à considérer de quelle manière seront constitués ces organes directeurs de la société syndicaliste, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si les théoriciens syndicalistes ont bien aperçu toutes les exigences de la réalité. La classe ouvrière tout entière, lisons-nous dans la brochure *Le prochain coup des mineurs*, sera « classifiée, enrégimentée et embrigadée suivant les divisions suggérées par la nature même des produits du travail » ; et elle sera répartie en de grands syndicats nationaux, dont chacun régira une industrie entière. Le Conseil ou l'Assemblée générale, qui sera l'autorité suprême, sera composé, nous affirme-t-on, non pas de représentants des citoyens considé-

rés dans leur qualité d'individus, mais exclusivement de délégués des différentes industries organisées comme nous l'avons vu. Telle est exactement la description que les syndicalistes français nous donnent du régime social de l'avenir. De la sorte, nous assure-t-on, au lieu du « vote incompétent » d'un corps électoral hétéroclite, groupé artificiellement selon les cadres accidentels des circonscriptions territoriales, on verra se manifester la volonté réfléchie d'hommes associés les uns aux autres par leur intérêt le plus fort et le plus permanent, à savoir le rôle qu'ils jouent dans la production des biens. Tous les non-producteurs seront automatiquement éliminés de la vie publique: ils n'auront aucune voix dans les Assemblées, aucune part dans les décisions de la communauté syndicaliste qui sera fondée exclusivement sur la production.

Nous sommes très frappés de cet exclusivisme. Il se peut fort bien, comme on nous le promet, que les travailleurs de telle ou telle industrie, organisée syndicalement, prendront un intérêt beaucoup plus vif que les électeurs du régime parlementaire actuel *aux détails de cette industrie particulière* et qu'ils seront, par suite, plus compétents pour nommer le Comité directeur de ce service spécial. Mais faut-il en conclure que ces électeurs seront aussi vivement intéressés et aussi compétents quand il s'agira: 1° des détails relatifs à des industries autres que la leur; 2° des affaires étrangères ou de la politique coloniale; 3° de la défense nationale et de la police; 4° de l'hygiène et de l'éducation publiques; et 5° de toute la besogne compliquée que suppose l'assistance aux orphelins, aux veuves, aux malades, aux vieillards, aux aliénés, etc. ? Le Conseil ou l'Assemblée générale de la comunauté syndicaliste, qui prendra la succession du Parlement et des Conseils municipaux d'aujourd'hui, se trouvera nécessairement investi de toutes ces fonctions; et, dans la mesure où nous pouvons nous faire une idée du corps électoral constitué par les travailleurs des diverses professions, il ne sera pas plus qualifié pour les traiter que le Parlement d'aujourd'hui, issu du suffrage universel.

Mais ce système de représentation purement professionnelle présentera, en outre, une difficulté spéciale: on n'aperçoit pas comment les syndicats nationaux pourront jamais arriver, comme le font actuellement nos circonscriptions territoriales, à embrasser dans son ensemble, ou peu s'en faut, toute la population du pays. Où sera la place des médecins, des penseurs et des savants, des domestiques et des garde-malades ? Devront-ils se laisser embrigader de force dans de grands syndicats nationaux, dont chacun sera chargé d'assurer le service qui le concerne ? Refusera-t-on le droit de vote à la foule des invalides de toutes sortes, malades, estropiés, aveugles, ainsi qu'au million de vieillards parvenus à l'âge de la retraite ? Et quelle sera la situation des femmes ? Sur douze millions de femmes adultes qu'il y a en Angleterre, c'est à peine si un ou deux millions trouveront place, en qualité de salariées de l'industrie, dans les syndicats nationaux en question. Est-ce que toutes les autres, mariées, célibataires ou veuves, seront privées de toute part dans le règlement d'affaires où elles ont tout autant d'intérêt que les hommes ?

En outre, même à supposer qu'il fût possible de « classifier » toute la population adulte (ou du moins, tous les adultes, à l'exclusion des oisifs, qui ne servent en rien l'Etat des Producteurs), serait-il désirable de les « enrégimenter et embrigader » tous dans des syndicats nationaux ? Il y a des services, qui sont pour la communauté d'une valeur inestimable et qui gagnent à être accomplis par des individus, travaillant chacun à leur heure et à leur guise. Nous arriverions à un joli résultat, par exemple, si nous essayions de soumettre à des règlements syndicaux les peintres ou les compositeurs de musique, ou les poètes et les historiens et les romanciers. Même dans le domaine de la production matérielle, il y a, au total, un nombre très considérable de travailleurs qui ne sont pas des salariés mais des producteurs indépendants, tels que les petits cultivateurs ou les artisans des métiers d'art: ceux-ci n'ont aucun besoin d'une réglementation syndicale de leur industrie et ils

se soucient seulement de l'échange direct des produits de leur travail. Ou prenons le cas d'un vieux garçon respectueux des lois, mais un tantinet excentrique, quelque moderne Thoreau, par exemple, qui se refuse à travailler régulièrement dans une profession déterminée et qui préfère gagner à l'occasion, par n'importe quel travail honnête, la maigre pitance dont il se contente, pourvu qu'il ait la liberté de vivre et de vagabonder et de penser comme bon lui semble: comment les hommes de ce type-là trouveront-ils une représentation dans la société syndicaliste ? C'est justement cette espèce de travailleurs individuels, — toute la classe des inventeurs, des artistes, des penseurs, des écrivains, des excentriques de tout poil, — qui attache le plus de prix à une liberté individuelle aussi illimitée que possible; ce sont eux qui, par peur des progrès de la classe ouvrière et du socialisme, s'accrochent à ce que M. Belloc appelle « le régime propriétaire » comme à leur unique chance d'échapper à l'enrégimentement universel. En réalité, les collectivistes anglais travaillent à la transformation progressive de la société capitaliste en une société socialiste, qui n'exclura personne, justement parce qu'elle sera fondée sur la large base de la circonscription territoriale; et ils comptent beaucoup, pour le succès de leurs efforts, sur un grand développement de cette classe très vaste et très variée, qui s'étend depuis le petit cultivateur et l'artisan indépendant jusqu'à l'artiste, à l'écrivain et à l'inventeur technique. Le monde a tout à gagner à ce que ces gens-là soient laissés aussi libres que possible; et, si nous envisageons, non pas seulement la classe possédante, mais tout l'ensemble de la population, il est bien certain que le socialisme, sous toutes ses formes raisonnables, laisse beaucoup plus de champ à leur libre activité, à toutes sortes d'expériences et de tentatives nouvelles, que ne le fait l'ordre social actuel. Voilà pourquoi c'est, à nos yeux, un grave défaut du syndicalisme qu'il paraît tendre soit à éliminer et à exclure ces éléments exceptionnellement précieux de la vie collective, soit à les embrigader et à les enrégimenter dans de vastes groupements centralisés.

« La morale des producteurs ».

Mais, à notre sens, il y a contre les thèses syndicalistes une objection plus fondamentale : c'est qu'en constituant la société future avec des associations de producteurs dont les intérêts matériels seront toujours en conflit, ils donnent pour principes à la vie sociale la rivalité, l'antagonisme et même l'envie et la haine des uns contre les autres, au lieu de faire appel à la solidarité des intérêts, à l'esprit d'entr'aide et au dévouement au bien commun. Les écrits des syndicalistes, en Angleterre comme en France, abondent en défis guerriers et en déclarations provocantes: on exalte la guerre nécessaire et incessante des travailleurs manuels contre toutes les autres sections de la communauté; on ne se lasse pas de dresser les intérêts particuliers de telle ou telle corporation contre l'intérêt de tout le reste de la nation; on se répand en soupçons, en colères et en vitupérations envers et contre tous ceux qui ne sont pas des syndiqués, ou plus exactement de purs syndicalistes révolutionnaires. Il ne semble pas, pour nous exprimer en termes modérés, que ce soit là la bonne manière de développer l'esprit de camaraderie et de bonne entente, qui est la condition nécessaire d'une vie sociale tant soit peu décente. La vérité est que nous assistons, avec le syndicalisme, à une étrange résurrection du vieux matérialisme des économistes orthodoxes: de nouveau, on affirme que seule la poursuite exclusive du profit matériel peut assurer la prospérité commune; on réhabilite de curieuse façon la vieille conception qui faisait de la production des richesses la seule forme d'activité véritablement intéressante ! Exactement de même que James Mill et Ricardo croyaient que l'intérêt pécuniaire de l'individu, si on le laissait agir sans entraves, produirait spontanément la civilisation la plus haute, de même nos syndicalistes contemporains s'imaginent que l'action directe impulsive des salariés groupés et animés

du désir de s'enrichir aux dépens des capitalistes, amènera automatiquement, sans le secours d'aucune conception intellectuelle, la révolution sociale et un régime idéal.

Nous ne pouvons nous empêcher de penser que les syndicalistes ont mal choisi la base même sur laquelle ils veulent bâtir leur édifice social. Si nous voulons réussir à reconstituer la société, nous devons poser comme fondements, non l'antagonisme des intérêts, mais la volonté générale de servir, les sentiments de bon voisinage dont est faite la vie en commun dans un même lieu et enfin cette disposition de l'individu à se subordonner au bien-être collectif, sans laquelle la société ne peut subsister. Notre analyse du programme élaboré par des syndicalistes nous laisse, d'ailleurs, entrevoir la raison de cette erreur fondamentale: ils portent des œillères qui les empêchent de voir le monde tel qu'il est. C'est pour eux un principe cardinal « que l'œuvre révolutionnaire doit être de libérer les hommes non seulement de toute autorité, mais encore de toute institution qui n'a pas essentiellement pour but le développement de la production. Par conséquent, ils ne peuvent imaginer la société future que comme l'association volontaire et libre *des producteurs.* » (39). Mais, si importante que puisse être la production matérielle, ce n'est pas le seul intérêt, ce n'est pas même l'intérêt le plus profond et le plus vital de la collectivité. Nous ne vivons pas pour travailler; nous travaillons simplement afin de pouvoir vivre. En outre, la production des richesses n'absorbe, même dans le cas du travailleur manuel, qu'une partie de son temps. Tous, tant que nous sommes, nous ne cessons pas, depuis l'heure de notre naissance jusqu'à l'heure de notre mort, de vivre, de consommer et de contracter des relations infiniment variées avec nos concitoyens; tandis que nous ne sommes des producteurs, même les plus actifs d'entre nous, que pendant quelques années

---

(39) Fernand Pelloutier, *Histoire des Bourses du Travail* (1902), p. 163-164.

de notre vie et, durant cette période même, nous ne consacrons au travail que le tiers ou les deux cinquièmes de notre temps. Une grande partie des services les plus précieux que nous rendons au monde, même pendant nos années de travail, n'a rien à voir avec la production des richesses proprement dite; tels sont, par exemple, la mise au monde et l'éducation des enfants, le perfectionnement de notre intelligence ou de notre caractère, le dévouement affectueux aux besoins d'autrui, l'invention des pensées et la création des œuvres d'art qui ennoblissent l'existence. Il y en a même plus d'un parmi nous pour penser que de l'effort humain se dégagera peu à peu un ordre de choses où la production et même la consommation des biens seront rejetées à une place tout à fait subordonnée et apparaîtront simplement comme une préparation, organisée mécaniquement, à la véritable vie de l'homme, c'est-à-dire à la vie par où il s'élève au-dessus de l'animalité. Un état social qui serait fondé exclusivement sur la production des richesses, qui exclurait, par suite, de propos délibéré, tous les aspects de la vie sauf un seul, lequel n'est ni le plus permanent, ni le plus universel, ni le plus important pour la collectivité, — un tel état social serait aussi étroit et défectueux que peut l'être un régime fondé exclusivement sur la possession des richesses. Pour sûr, nous n'allons pas nous battre pour un idéal plus restreint que l'humanité elle-même, non seulement telle qu'elle existe aujourd'hui, mais telle qu'elle pourra se manifester dans l'avenir.

La vérité cachée dans le syndicalisme.

Toutefois, ces objections ne doivent pas nous empêcher de reconnaître que les syndicalistes s'efforcent de trouver une expression pour un sentiment très réel et profondément ancré au cœur de plusieurs millions de travailleurs manuels, — un sentiment qu'il est impossible et qu'il serait coupable de vouloir

ignorer. L'ouvrier se refuse à être plus longtemps un simple instrument de production, une paire de bras ou un outil vivant au service de l'entreprise capitaliste. Il revendique le droit qui appartient à tout être humain d'être une fin en lui-même et non pas simplement un moyen servant à atteindre les fins d'autrui. Une fois pénétré de cette idée, il se déclare résolu — en quoi, selon nous, il a pleinement raison — à ne pas se contenter jusqu'à la fin des temps de la situation faite au salarié, qui n'a qu'à obéir aux ordres reçus et qui ne dispose d'aucun contrôle sur les conditions de sa profession.

Les syndicalistes ont le mérite de se faire les interprètes de ce sentiment général de la classe ouvrière. Mais, quand ils prétendent s'emparer du gouvernement de l'industrie, sans parler de celui de l'Etat en général, pour le remettre aux travailleurs directement employés à la production des richesses, en leur qualité de producteurs, ils se font, à ce qu'il nous semble, une idée beaucoup trop simple de ce qu'implique la direction de l'industrie. Même à ne considérer que la conduite d'une entreprise déterminée, il y a d'abord à décider quelle espèce d'articles seront produits, et en quelle quantité. De quel droit les travailleurs organisés seraient-ils appelés à choisir selon leurs préférences la nourriture qu'il nous faudra manger, les habits qu'il nous faudra porter, les objets dont nous ferons usage ? C'est là une question qui ne regarde absolument pas les producteurs en tant que producteurs, mais qui est du ressort de la communauté tout entière des consommateurs, y compris les jeunes gens et les vieillards, les femmes et les invalides, les artistes et les originaux.

En second lieu, il faut décider de quelle façon la production se fera, les matières premières à employer, les procédés techniques à suivre, le lieu et le moment à choisir. Les questions de cet ordre doivent nécessairement être tranchées, dans l'intérêt de la communauté dans son ensemble, par quelque autorité supérieure aux corporations particulières de producteurs; car celles-ci sont toujours prévenues en faveur des matières premières, des procédés, des lieux ou

des moments auxquels elles sont accoutumées. Si la chose avait dépendu des producteurs, nous en serions encore à naviguer sur des bateaux à voile, à voyager en diligence et à porter des étoffes tissées à la main. Jamais un groupement de producteurs ne prendra, de gaîté de cœur, l'initiative d'abolir le métier où ils excellent et qui leur est cher.

En troisième lieu, il y a encore à résoudre la question tout à fait différente de savoir dans quelles conditions la production aura lieu, c'est-à-dire de quelle manière les producteurs vivront pendant l'exercice de leur profession : la température, la qualité de l'atmosphère, les arrangements sanitaires de l'établissement où ils auront à travailler, la durée et l'intensité de leur effort, enfin la part du produit du travail collectif qui sera allouée, par jour ou par semaine, à chaque travailleur adulte pour sa subsistance. C'est, comme nous l'avons indiqué il y a quinze ans dans notre *Industrial Democracy* (40), dans cette branche du gouvernement de l'industrie, mais dans cette branche seule, que les producteurs, organisés comme producteurs, sont fondés à exercer une influence considérable et même, dans la mesure où ils agissent collectivement au nom de toute la profession, une influence prédominante. La seule chose qui importe, c'est de découvrir le moyen de laisser le champ libre à cette influence légitime, tout en maintenant le droit du consommateur à fixer la nature et la qualité des produits et l'autorité de la collectivité prise dans son ensemble en ce qui concerne la manière dont les instruments de production seront mis en œuvre.

---

(40) S. et B. Webb, *Industrial Democracy*, p. 818-826.

Le contrôle de la production industrielle dans la société future.

C'est dans cette direction que doit s'orienter notre recherche d'une meilleure organisation économique. Mais en ce vingtième siècle, où aucune transformation ne nous paraît impossible, nous sommes portés à nous laisser un peu abuser par la liberté illimitée dont nous jouissons, tant qu'il ne s'agit que de théories. Nous sommes presque irrésistiblement tentés d'apprécier les différents systèmes sociaux concevables *d'après nos préférences personnelles*. Chacun de nous se demande: quel est celui de ces divers projets qui me plaît le mieux ? Mais, si notre liberté de construire des théories ne connaît pas de bornes, la société, elle, ne l'oublions pas, est très loin de pouvoir, sans limite et sans restriction, réaliser n'importe quel idéal. Libre à nous, quand nous parlons de ponts, d'exprimer notre préférence pour un pont si léger et si fin qu'il serait parfaitement gracieux, tout en étant assez solide pour résister aux courants les plus violents et pour supporter les plus lourdes charges ! Mais l'ingénieur ne manquera pas de nous avertir des limites que la nature des matériaux impose à notre choix. De même en matière sociale. Certes, il serait téméraire de prétendre enfermer dans de pauvres formules tout le développement futur de l'humanité; mais il n'en est pas moins vrai que l'état présent de l'humanité nous impose des limites très définies , quand il s'agit de faire choix d'un ordre social actuellement viable. Sur la nature de cet ordre susceptible de fonctionner dans nos pays et de nos jours ou dans un avenir prochain, il y aura bien entendu de grandes divergences d'opinions. Mais le syndicalisme, — la plupart d'entre nous seront obligés d'en convenir, même s'ils éprouvaient d'abord un certain attrait pour l'idée, — le syndicalisme n'est pas viable. Et, pour en finir avec

cette étude déjà trop longue peut-être, nous allons essayer de formuler brièvement — et, par suite, d'une manière forcément dogmatique — la forme d'organisation qui nous paraît pouvoir seule remplacer, dans la pratique, le régime capitaliste actuel, qui condamne l'ouvrier à une situation dépendante et dégradante.

Etant donnée l'extrême complexité d'une société étendue et très dense, une organisation démocratique comme celle à laquelle nous aspirons sera forcément difficile à mettre sur pied. Nous devons prendre notre parti de ce fait que la nature humaine présente deux aspects, que nous pouvons appeler la faculté de produire d'une part, et la faculté de consommer d'autre part. Si nous voulons émanciper le travailleur de l'assujettissement auquel il est soumis aujourd'hui par rapport aux propriétaires des instruments de production, nous devons, étape par étape, retirer ces instruments du domaine de la propriété privée et en investir la communauté organisée à la façon d'un vaste Etat coopératif. Mais, pour que cet Etat coopératif, constitué comme on le voudra, n'exerce pas « la plus effroyable tyrannie » sur les individus, il nous faut, dans la mesure du possible, éviter la centralisation, soit des pouvoirs, soit des compétences, soit des fonctions, et en répartir le plus que nous pourrons entre les organisations locales, à l'autorité desquelles nous pouvons facilement nous soustraire, si bon nous semble, et qui, en tous cas, ne seront pas toutes pareilles ! C'est pourquoi nous ne pourrons guère faire autrement, dans la construction de notre organisme collectif, que d'avoir recours largement aux groupements fondés sur la simple résidence dans un territoire donné. Les institutions, que nous connaissons aujourd'hui sous les noms de Conseils municipaux, ou de Conseils d'arrondissement, ou de Conseils généraux et dont le syndicaliste semble faire si bon marché, sont destinées, à ce qu'il nous semble, par la force des choses à prendre une importance considérable, peut-être supérieure, au total, à celle du pouvoir central lui-même.

En outre, puisque les intérêts que nous avons comme consommateurs, et qui persistent sans interruption d'un bout à l'autre de notre vie, présentent pour nous au moins autant d'importance que les intérêts propres aux heures de travail de nos quelques années de production active, nous devons prendre garde de bien assurer notre liberté pour ce côté-là de notre existence, aussi bien que pour l'autre. Nous ne voulons pas être, en tant qu'êtres humains, assujettis à nous-mêmes et à nos pairs, en tant que producteurs de richesses. Il se peut que la majorité des électeurs, dans tel ou tel département de la machine administrative, — qu'ils soient groupés par industries, en organisations de producteurs, ou, par lieux de résidence, en municipalités, — ne soient pas disposés à nous offrir les choses que nous désirons, du tabac, par exemple, ou de l'alcool, ou de la musique, ou des tableaux, ou des pièces de théâtre. Donc, si nous entendons être véritablement libres dans notre faculté de consommer, nous ne devons pas être complètement soumis au vote de la majorité, fût-elle composée exclusivement de producteurs. Nous trouvons ici le champ d'action ouvert spécialement à la Société coopérative démocratiquement constituée, c'est-à-dire à la libre association des consommateurs qui se réunissent pour se procurer directement des articles spéciaux que les pouvoirs publics ou les corporations de producteurs refusent de leur fournir, ou de leur fournir sous la forme demandée.

Mais nous n'allons pas permettre, soit à l'administration du service public, national ou municipal, soit à la libre coopérative de consommation, d'exercer sur la vie professionnelle des ouvriers le pouvoir discrétionnaire qui appartient aujourd'hui au capitaliste privé. Quel que soit l'organisme social qui dispose des instruments de la production, que ce soit l'Etat ou la Commune ou la Coopérative, il se verra contraint, comme nous l'indiquions déjà dans notre livre sur la *Démocratie industrielle*, de traiter les travailleurs sur un pied de stricte égalité, comme des associés de l'entreprise; en conséquence, il ne pourra prendre aucune détermination concernant les condi-

tions du travail, si ce n'est avec le concours et l'assentiment du syndicat professionnel qui réunira dans son organisation tous les travailleurs de l'industrie en question. A l'intérieur de ce syndicat, il y aura une minutieuse division des pouvoirs entre les Comités fédéraux ou nationaux et les Comités de district ou même d'atelier; chacun d'eux sera légalement appelé à contribuer, pour sa part, à l'établissement des conditions dans lesquelles le producteur aura à passer ces heures de travail, qui constitueront, il est permis de l'espérer, une fraction toujours plus restreinte de sa vie.

En quel sens nous pouvons abolir le salariat.

Si nous parvenons à substituer ainsi à la propriété capitaliste privée la propriété de l'Etat ou des Communes, si nous instituons, pour ce qui a trait aux conditions du travail, un régime de véritable association entre les agents de la communauté des consommateurs, d'une part, et les représentants élus démocratiquement de la corporation des producteurs, d'autre part, nous serons arrivés aussi près que cela est possible dans toutes les grandes industries fondamentales, de « l'abolition du salariat », dans la mesure compatible avec l'état présent du monde. Car il nous faut accepter franchement la situation telle qu'elle est: dans des industries comme l'exploitation des chemins de fer ou la navigation maritime, les postes, les télégraphes et la police, les mines et les aciéries, la mécanique et les textiles, et dans les autres industries exploitées sur une grande échelle, il n'y a aucun moyen d'en finir avec le régime du salariat, si l'on entend par là un régime où les ouvriers ont à obéir à des ordres reçus d'en haut et reçoivent des allocations hebdomadaires uniformes ne présentant aucune espèce de relation avec la productivité réelle de leur travail propre de telle ou

telle semaine. Mais ce n'est pas là ce que les socialistes ayant le sens des réalités ont en vue, quand ils parlent d'abolir le salariat ; il s'agit pour eux de substituer au régime actuel, où le salaire est déterminé par la concurrence des travailleurs entre eux, un régime où la rémunération du travail sera établie par les pouvoirs publics et fondée sur le principe qu'il est indispensable d'assurer au producteur un niveau de vie permettant sa pleine productivité. Bien entendu, l'abolition du salariat, conçue de la sorte, est parfaitement réalisable, à supposer qu'on en ait la volonté, comme le prouve l'expérience de toutes les régies publiques et de toutes les Commissions de salaires fonctionnant déjà en Angleterre. Mais, quand cette transformation aura été menée à bien, le travailleur ne recueillera encore en aucune façon le produit intégral de son travail; bien mieux, sa paye n'aura aucun rapport avec son produit; et il aura toujours à exécuter les ordres de ses supérieurs. Il y a là, si loin que puissent porter nos prévisions, une nécessité permanente pour toute industrie nationale de quelque importance.

La sphère du producteur isolé et de l'atelier autonome.

Mais, en dépit de cette dure nécessité, il reste quand même, comme les individualistes du genre de M. Belloc ont raison de nous le rappeler, un domaine réservé à la production individuelle, en dehors de la sphère des pouvoirs publics collectivistes et des syndicats centralisés. Dans la société future, telle que nous pouvons raisonnablement la concevoir, le paysan cultivateur jouira d'une parfaite sécurité dans l'occupation de son morceau de terre; l'artisan des métiers d'art travaillera directement pour ses clients particuliers; le musicien et le peintre spécialisés dans leur art mèneront la vie qu'il leur plaira; le poète, le romancier, l'inventeur, le pro-

phète et même l'agitateur professionnel bénéficieront de cette liberté pleine et entière qu'offre à quelques-uns « le régime propriétaire » : ils travailleront avec leurs outils propres, ils offriront directement leurs produits ou leurs services, ou bien ils recueilleront les libres offrandes de leurs zélateurs. Ces producteurs isolés pourront, dans la société future, encore mieux que sous le capitalisme d'aujourd'hui, former en s'unissant des ateliers coopératifs; peut-être aussi la section locale du syndicat en fondera-t-elle directement : de petits groupements de producteurs, dans la reliure, par exemple, ou dans l'ameublement, trouveront ainsi moyen, même dans un pays de grande industrie, de fournir à des particuliers tels articles spéciaux, ou de travailler pour un village, ou même d'obtenir la concession d'une entreprise publique, enlevée à la régie administrative concurrente. Toutes ces expériences, où se préparent des formes nouvelles de vie et que permet seule la production individuelle ou coopérative, ne trouvent dans le régime capitaliste qu'une liberté très restreinte et paraissent n'avoir aucune place dans la cité syndicaliste dont on nous apporte le plan; au contraire, dans l'Etat socialiste qui se prépare, elles seront extrêmement facilitées par l'extension rapide des services publics dont les produits seront sinon gratuits, du moins largement accessibles à tous ceux qui en auront besoin.

En effet, la différence fondamentale, qui distinguera la société de demain de la société actuelle, ne doit pas, selon nous, être cherchée dans la nature du travail accompli par telle ou telle catégorie de travailleurs, qu'ils soient chefs d'industrie, médecins, mineurs ou mécaniciens, car les uns et les autres seront toujours parmi nous; elle ne résidera pas même dans les conditions selon lesquelles le travail s'effectuera, car celles-ci pourraient être rendues beaucoup plus humaines, même sous le régime capitaliste; mais elle sera constituée surtout par le fait que la collectivité disposera de cette large proportion du produit total, qui présente le caractère économique de la rente.

Pour des raisons que nous n'avons pas à exposer ici, il est tout à fait impossible, du moment qu'on cherche à instituer, autant que cela se peut, l'égalité des revenus, de distribuer cette part du produit sous forme d'additions aux salaires hebdomadaires. Aujourd'hui, elle sert presque tout entière à entretenir les riches oisifs et à permettre aux chefs de l'industrie et à leurs employés supérieurs un train de vie tout à fait exagéré. Dans une société plus rationnellement organisée, une fois assurée la subsistance des veuves et des orphelins, des malades et des vieillards, cette part prélevée sur le produit du travail commun sera consacrée sans doute à une foule d'objets d'utilité publique. Il est permis d'espérer que, dans l'intérêt de la race, une partie importante de ces ressources sera employée à assurer aux mères, pendant la période des couches, des conditions de vie convenables et à donner aux enfants une culture physique et une éducation générale et technique telles que chacun d'entre eux soit mis à même de développer complètement ses facultés intellectuelles ou artistiques. Mais, à part ces besoins élémentaires, nous pouvons prévoir qu'une part considérable et toujours croissante des dépenses publiques sera affectée à toutes ces institutions nécessaires à la beauté et à l'épanouissement de la vie, qui ont tout intérêt à être utilisées en commun et dont nos parcs, nos bibliothèques et nos musées d'aujourd'hui nous donnent une idée encore rudimentaire. C'est surtout en ce qui concerne l'emploi des années non productives, et des heures non productives que contiennent encore les années de travail, que le travailleur manuel et même le petit bourgeois sont aujourd'hui, sans aucune raison, condamnés à une condition servile dont la société nouvelle aura à les émanciper. Ce n'est pas tellement pendant leurs heures de travail que l'ouvrier ou l'ouvrière, le petit employé ou le boutiquier souffrent de l'état de choses actuel; mais c'est principalement pendant leurs heures de loisir, dont ils ne peuvent faire qu'un usage étroitement restreint par la pénurie de leurs ressources.

Quel que soit l'ordre social établi, nous sommes

tous obligés de travailler; car sans le travail, il n'y a pas de vie possible. Du moment que nous travaillons, la force des choses veut que nous servions; il n'y a aucun moyen d'échapper à cette loi et, d'ailleurs, nous pouvons peut-être trouver, si nous le voulons bien, dans ce service de la collectivité, l'achèvement de notre liberté. En outre, ce tribut de travail que nous devons au monde pourra être considérablement allégé par une plus équitable répartition des charges et adouci par le sentiment qu'il n'est plus grevé d'une dîme à servir aux oisifs et aux parasites. Mais, en dehors et au-dessus de ce service productif obligatoire, les hommes auront encore, dans la société socialiste de l'avenir à laquelle nous aspirons, toute leur vie à vivre; et, pour la première fois dans l'histoire, ils la vivront, autant que cela peut être donné à l'humanité, dans une liberté aussi complète que le permet la civilisation.

FÉDÉRATION DU LIVRE
MARQUE SYNDICALE
PARIS-21e SECTION

L'Emancipatrice (Imp. comm.), 3, r. de Pondichéry, Paris. 5380-11-12.

LES CAHIERS DU SOCIALISTE

Nº 1. — Louis GARNIER. *Le Socialisme municipal. La leçon de l'étranger.*

Nº 2. — A. BIANCONI. *L'Assistance et les Communes.*

Nº 3. — M. HALBWACHS. *La Politique foncière des Municipalités.*

Nº 4. — Albert THOMAS. *Espaces libres et Fortifications.*

Nº 5. — Henri SÉRAN. *La Suppression des Octrois.*

Nº 6. — Albert TANGER. *Vers la Régie directe.*

Nº 7. — H. LÉVY-BRUHL et A. PRUDHOMME. *L'Organisation économique de la Commune.*

Nº 8. — Emmanuel LÉVY. *Capital et Travail.*

Nº 9. — Louis GARNIER. *Pour le Socialisme : Faits et Chiffres.*

Nº 10. — Robert HERTZ. *Socialisme et Dépopulation.*

Nº 11. — Marcel GRANET. *Contre l'Alcoolisme: Un Programme socialiste.*

Nº 12. — Henri LEBRUN. *Le Droit de Grève et le Code pénal.*

Nº 13. — Edgard MILHAUD. *Les Régies municipales et le Socialisme.*

Nºs 14 et 15. — Sidney et Béatrice WEBB. *Examen de la Doctrine Syndicaliste.*

Le numéro (franco) : **20** *centimes.*
Le cent (franco) : **10** *francs.*

L'Action socialiste municipale. — Les sept premiers *Cahiers du Socialiste*, précédés d'une importante préface d'Edgard Milhaud.

Le volume : **1** *fr.* **25;** *franco :* **1** *fr.* **50.**

LES CAHIERS DU SOCIALISTE

338, Rue Saint-Honoré

L'HUMANITÉ

publie régulièrement des articles politiques de son Directeur politique : JEAN JAURÈS,
de ALLARD, BRACKE, COMPÈRE-MOREL, DUBREUILH, MARCEL SEMBAT;
et des Tribunes syndicales et coopératives.

Il faut lire **L'HUMANITÉ** pour être renseigné sur la vie ouvrière et socialiste.

Le Numéro : 5 centimes.

Abonnements : 21 francs par an.
Six mois : **10** fr. **50** — Trois mois : **5** fr. **25.**
Six mois, payables par mois : **1** fr. **75.**

LA

LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE

Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 37

fait les mêmes remises que **toutes** *les autres librairies.*

Elle est, en outre, **la seule** *librairie appartenant au Parti. Elle verse* **tous** *ses bénéfices à la propagande socialiste.*

Tous les militants ont le devoir de s'y fournir.

On y trouve tous les ouvrages parus : Volumes, chansons, insignes, coquelicots, églantines, etc., etc.

Envoi franco du Catalogue.

L'ÉMANCIPATRICE, 3, RUE DE PONDICHÉRY, PARIS (XV^e)